

La Guyane, de la Révolution au XXe siècle

Pierre Bardin (mars 2026)

Cet article est le dernier de *Pierre Bardin* sur la Guyane après :

« Histoire de la Guyane jusqu'en 1763 » [2025-art67.pdf](#)

« Projet d'une Compagnie pour l'Amérique » [2025-art68.pdf](#)

« Expéditions négrières françaises vers la Guyane dans la première moitié du XVIIIe siècle » [2025-art69.pdf](#)

« L'expédition de Kourou (1763-1765) et BRULTOUT de PRÉFONTAINE » [2025-art71.pdf](#)

« L'habitation de Préfontaine en Guyane. Vendeurs et acquéreurs » [2025-art72.pdf](#)

Pierre Bardin a été responsable des programme à FR3 Guyane de 1977 à 1981 et de 1983 à 1985.

La Révolution

Au début de la Révolution, la Guyane, peuplée de 1 300 blancs, 450 personnes de couleur et 11 000 esclaves, la population indienne n'ayant jamais été recensée, connaît un calme relatif, perturbé par de rares nouvelles venant de France, commentées selon les idées de chacun. Le gouverneur BOURGON, faute de directives précises, ne sachant quelles décisions prendre pour répondre aux inquiétudes de la population, décide de créer une garde nationale pour maintenir l'ordre. La propagation des idées nouvelles apportées par des soldats récemment débarqués sera la cause de mouvements de contestation rapidement réprimés.

Au début du mois de juillet 1790, un navire apporte les décrets de l'Assemblée nationale prescrivant aux Guyanais de se constituer en Assemblée coloniale. À Cayenne, leur publication incite un certain nombre de citoyens à élire un parlement. Le Conseil supérieur et les citoyens colons, s'estimant lésés, entrent en opposition. Réunis en l'église Saint Sauveur de Cayenne, soutenus par le Gouverneur, ils se constituent en assemblée civique, après avoir fait arrêter et expulser de la colonie des personnalités considérées comme auteurs de troubles. En août, une assemblée régulière est élue ; le Gouverneur, les nouveaux députés et tous les habitants prêtent le serment civique.

À peine élue, la nouvelle Assemblée entre en conflit avec le Gouverneur dont elle limite les pouvoirs. Le 14 septembre elle crée une municipalité à Cayenne et fait élire le maire et ses adjoints dès le lendemain. Les paroisses sont supprimées, remplacées par les communes. Elle s'assure le contrôle des troupes qui ne pourront se déplacer sans l'aval du maire. Un tribunal est établi, qui procèdera à quelques expulsions. Suivront des règlements, qui perturberont le travail sur les plantations, auxquels s'ajouteront des discussions interminables sur la Déclaration des droits de l'homme et sur la liberté à accorder aux esclaves, ce qui ne rassure pas la population.

Excédé le gouverneur BOURGON quitte la colonie en janvier 1791, confiant sa succession à son adjoint, qui ne fera rien de plus. Le 5 avril 1791, l'Assemblée, qui règne sans partage, décrète que tous les Indiens de la Guyane seront réputés citoyens.

À Paris, l'Assemblée nationale, informée de cette situation politique quasi-autonomiste, décide d'envoyer le commissaire GUYOT, accompagné du gouverneur d'ALAIS et de 700 hommes, qui arrivent à Cayenne à la mi-septembre 1792. Guyot est porteur du décret de la Législative en date du 5 avril précédent, accordant les droits civiques aux hommes de couleur et aux nègres libres. Les esclaves sont oubliés. Guyot dissout l'Assemblée coloniale et crée un Club populaire mais regagne Paris au bout de 6 mois, la situation politique s'étant radicalisée.

Le 22 septembre 1792, la Convention nationale, qui a succédé à la Législative, avait aboli la Royauté et proclamé la Première République. Les tragiques événements qui y menèrent sont trop connus pour nous y attarder.

Après la mort du Roi, la Guyane voit débarquer, le 11 avril 1793, JEANNET-LOUDIN, neveu de DANTON, nommé Commissaire civil, chargé par la Convention de mettre en œuvre les nouvelles institutions. L'adjudant général RAMEL, déporté, le décrira plus tard comme *un homme d'environ quarante ans, d'un extérieur agréable, aux manières polies, fin, spirituel, manchot du bras gauche mais d'ailleurs très bien fait*. Le Commissaire commence par proscrire les officiers soupçonnés de royalisme, supprime les anciennes juridictions, déclare biens nationaux les habitations abandonnées, en gardant pour lui les bénéfices de leur vente. Il ouvre des clubs où tous les citoyens, sans aucune distinction, peuvent venir s'exprimer, mais sans tolérer la moindre opposition. Devenu très populaire, il fait publier le calendrier républicain pour l'enregistrement de l'état civil, à compter du 22 septembre 1792, et surtout lève d'importantes impositions pour pallier une économie peu reluisante. Malgré d'importantes décisions arbitraires chacun s'en accommode car l'ordre était maintenu. C'est à ce moment qu'une rumeur se propagea dans toute la colonie, en particulier sur les habitations, selon laquelle la Convention aurait aboli l'esclavage, le 16 pluviôse an II (4 février 1794).

JEANNET-LOUDIN ne cache pas son inquiétude d'avoir à mettre en application une loi aux effets imprévisibles lorsqu'elle abolira la servitude des 11 000 esclaves de la colonie, « propriétés pensantes » (selon une formule de l'époque) des 1 300 blancs et 540 hommes de couleur. Au mois de mai, le capitaine de la corvette L'Oiseau remet au commissaire le fameux décret libérateur. JEANNET-LOUDIN attendra jusqu'au 14 juin 1794 pour le publier devant les troupes assemblées. À cette annonce, les esclaves cessèrent immédiatement le travail et quittèrent les plantations, exaltés par cette liberté tant désirée. Durant cette période troublée, JEANNET-LOUDIN apprend que Danton, son oncle, a été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et guillotiné le 15 avril. Craignant pour sa vie en raison de cette parenté, il décide de partir pour les États-Unis, ayant remis le pouvoir entre les mains du lieutenant-colonel COINTET¹.

¹ Général Noël de Cointet, François-Maurice de COINTET de FILLAIN, officier au régiment d'Alsace, gouverneur de la Guyane française [GHC 1991 v2.pdf](#)

Contrairement aux craintes qu'il avait exprimées avant son départ, il n'y eut pas de révolte générale. Cependant quelques esclaves, mus par un désir de vengeance, ravagèrent les lieux de leur servitude et assassinèrent des maîtres qui les avaient fait souffrir. Les colons s'enfuirent, abandonnant leurs propriétés, totalement ruinés, pour aller de réfugié à Cayenne. Ceux qui le purent partir s'installer aux États-Unis.

La Guyane va entrer dans une période d'instabilité politique, sociale, économique, menacée par un soulèvement des noirs, décidés à prendre le pouvoir après avoir assassiné tous les blancs.

C'est pendant cette période que la Guyane voit revenir JEANNET-LOUDIN, le 4 avril 1796. En effet, peu après son arrivée aux États-Unis, ayant appris la disparition de Robespierre, guillotiné le 27 juillet 1794 (9 thermidor an II), rassuré sur son propre sort, il était rentré en France et avait repris sa place à la Convention, remplacée en octobre 1795 par le Directoire qui le renvoya à Cayenne avec le titre de gouverneur.

À Cayenne, il retrouve deux Conventionnels, COLLOT d'HERBOIS et BILLAUD-VARENNE, condamnés en 1795 par le Directoire à la déportation à Sinnamary. Soupçonnés de comploter avec les Noirs, ils seront arrêtés. COLLOT d'HERBOIS mourra peu après dans d'atroces souffrances, après avoir bu un litre de rhum. Son corps, mal inhumé, sera dévoré par des cochons. BILLAUD-VARENNE vécut pendant 20 ans, sur une habitation proche de Cayenne, jouissant de l'amitié des gouverneurs ; il quittera la Guyane pour aller en Haïti, au Port au Prince, après avoir refusé de rentrer en France en 1800, comme un décret l'y autorisait, lui et les autres déportés de Fructidor. Il y décèdera le 13 juin 1819.

JEANNET-LOUDIN, après avoir maté sans pitié l'insurrection – encore que 2 000 révoltés réussirent à s'enfuir sur les hauteurs de la rivièrre la Comté et Tonnegrande – ramena le calme dans la colonie. Le travail reprit sur quelques habitations, les anciens esclaves étant devenus des travailleurs, classés en trois catégories, payés selon leur qualification, pour une journée de travail de 9 heures.

Afin de relancer l'économie, pallier le manque de marchandises indispensables au commerce, il recourut à la guerre de course, arraisonnant tous les navires qui allaient au Surinam, quelque soient leur pavillon. La vente des prises assura l'enrichissement de certains, sans grand profit pour le trésor.

À Paris le 18 fructidor au V un coup d'état, fomenté par BARRAS, mena à l'arrestation de 45 parlementaires, membres de la majorité à tendance royaliste du Conseil des Cinq-Cents et du Conseil des Anciens.

Parmi eux, le général en chef PICHEGRU, président des Cinq Cents, LAFFONT-LADEBAT, président des Anciens, BARBÉ MARBOIS, ancien intendant à Saint Domingue, BOURDON de l'OISE, procureur, TRONÇON DUCOUDRAY, ex-défenseur de Marie-Antoinette, BARTHÉLEMY, ambassadeur, l'abbé BROTTIER, professeur de mathématiques. Seize d'entre eux, condamnés à mort, virent leur peine commuée en déportation à vie. Le Directoire, se souvenant du climat mortifère qui avait conduit au désastre de Kourou, avait décidé de supprimer la guillotine et de la remplacer par la déportation en Guyane. En réalité la population ne supportait plus le sinistre cortège des charrettes emmenant les condamnés au supplice.

Conduits à Rochefort, ils furent embarqués sur la corvette La Vaillante et arrivèrent en rade de Cayenne le 12 novembre 1797².

JEANNET-LOUDIN les envoya à Sinnamary où rien n'avait été préparé pour les accueillir. Ce petit quartier où vivaient encore quelques familles, avait été laissé à l'abandon après l'abolition de l'esclavage et déperissait lentement. Les déportés se répartirent dans trois cases selon leurs affinités et leurs goûts, après avoir reçu les nourritures et les objets indispensables à leur nouvelle vie. La politique, ayant été l'occupation essentielle de leur existence passée, tenait une grande place dans leurs discussions, sans qu'ils parviennent à se mettre d'accord sur les événements, dont ils furent les acteurs, qui les avaient conduits en Guyane. Au cours des mois qui suivirent, six des plus âgés moururent et huit autres parvinrent à s'évader en juin 1798. LAFFONT-LADEBAT et BARBÉ MARBOIS rentrèrent en France en 1800.

Après ces premières condamnations, la répression s'abattit sur plus de 500 opposants, toutes classes sociales confondues. Les prêtres réfractaires en furent les principales victimes. 1 400 furent enfermés sur les îles de Ré et d'Oléron. Au mois de mai 1798, les frégates La Décade et La Bayonnaise en emportèrent 300 en Guyane, tirés de la prison de Rochefort. À leur arrivée, JEANNET-LOUDIN les rassembla dans un camp situé à Counamama, entre Sinnamary et Iracoubo, dans des carbetts bâtis à la hâte. Ces ecclésiastiques, très âgés pour la plupart, malades, sans soins, recevant une nourriture souvent avariée, vécurent un véritable calvaire dans un milieu social hostile, un environnement marécageux, pestilentiel, qui mena à la mort 160 d'entre eux. Une centaine pourra regagner la France en 1800³.

Parmi les personnalités embarquées avec les prêtres sur La Décade figurait un journaliste pamphlétaire, chansonnier à l'ironie mordante, Ange PITOU, arrêté et condamné à mort à cause de deux chansons. La première, parue en 1796, attaquait « Les Patentes », très impopulaires ; la seconde, chantée en 1797, avait pour titre « Les Collets noirs », portés par les royalistes opposés au bonnet phrygien. Lui-même portait un de ces collets.

Pendant son séjour forcé en Guyane, il composa une romance, « Le déporté de la Guyane française », le 24 novembre 1799⁴.

Arrivé sur les lieux de sa détention il écrivit *regarder avec étonnement ce Kourou si fameux dans l'Histoire de la Colonie en 1763. Quel désert, mon Dieu !*

Il y resta 3 ans, de 1798 à 1801, et raconta ce que fut sa détention dans un *Journal de Cayenne* qui reste un des documents les plus sérieux, avec l'ouvrage de BARBÉ MARBOIS⁵, sur la vie de la colonie durant cette période. D'une plume féroce il décrit

² *La Guyane française*, Docteur A. Henry. Cayenne 1974, p. 158/160.

³ *Conamama, Camp de la mort en Guyane pour les prêtres et les religieux en 1798*, Père Barbotin, L'Harmattan, 1995.

⁴ *Dictionnaire des chansons de la Révolution*, Ginette et Georges Marty, Tallandier 1988. Malgré un travail remarquable de recherches sur les auteurs et leurs chansons pour cette période cruciale de notre histoire, nous regrettons vivement qu'aucune des chansons sur l'abolition de l'esclavage n'y soit présentée. Elles ne manquent pourtant pas, soit dans les journaux de ces temps soit dans les travaux de Constant Pierre, *Hymnes et chansons de la Révolution*, paru en 1901, qui sont toujours de référence, consultables à la BnF.

⁵ *Journal d'un déporté non jugé* (2 tomes), Barbé-Marbois, BnF.

le milieu urbain, la vie et les mœurs de la population, sans oublier de détailler toute une faune, du minuscule à l'énorme, du pou d'agouti à l'anaconda, qui peuvent vous conduire de vie à trépas. À ses yeux, *Cayenne est une ville sale, construite sans goût [...] les blancs n'ont aucune volonté mais sont accueillants [...] les indiens sont féroces [...] les noirs paresseux [...] les femmes créoles, indolentes, ont plus de sagesse que leurs maris*⁶. La parution de ce Journal en 1805 fut un succès d'édition qui lui rapporta une petite fortune. Des articles trop séditionnaires à l'égard de l'Empire le menèrent ensuite en prison. Ayant fait de mauvaises affaires il serait mort dans la misère en 1846.

JEANNET-LOUDIN, en vrai révolutionnaire, ne montra jamais la moindre mansuétude à l'égard des déportés accusés d'être royalistes. Convaincu de prévarication, il fut destitué en novembre 1798, rentra en France et décéda à Arcy sur Aube le 20 octobre 1828.

Son successeur, BURNEL, avait été envoyé aux îles Mascareignes (Îles de France et de Bourbon⁷), porteur du décret d'abolition de l'esclavage. Les habitants ne supportèrent pas son comportement brutal pour mettre en application les bienfaits de la régénération nationale. Excédés ils faillirent lui faire un mauvais sort avant de le rembarquer de force pour la métropole⁸.

Arrivé en Guyane fin novembre 1798, imbu de son autorité, il voulut prendre sa revanche sur les colons, rendus responsables de ses déboires, en choisissant le parti des noirs, ce qui divisa la population en deux camps.

Comme son prédécesseur, il détestait les déportés et chercha à s'enrichir en se servant dans les caisses publiques. Sa politique, difficilement compréhensible, basée sur de grandes déclarations patriotiques comme *le travail ou la mort*, voulait obliger, sans succès, les nouveaux cultivateurs libres à rester sur les habitations, de plus en plus désertées. La Guyane entra de nouveau dans une période chaotique, aggravée à l'annonce de l'occupation du Surinam par l'Angleterre. Perturbé par cette nouvelle, craignant d'être attaqué, il décida le 1^{er} octobre 1799 de mettre la colonie en état de siège et proclama : « *Tous les habitants, les propriétés publiques ou privées sont réquisitionnées pour sa défense et le resteront jusqu'à un nouvel arrêté* ».

Il leva en même temps un bataillon de soldats noirs, sans tenir compte du bataillon de soldats blancs, formés des éléments aguerris du régiment d'Alsace. Les colons, craignant pour leur vie, demandèrent aux soldats de les aider à désarmer les noirs puis, menés par FRANCONIE, juge à la cour d'appel, se rendirent chez BURNEL et l'obligèrent à dissoudre le bataillon des noirs et à lever l'état de siège. Il céda, après les avoir menacés de se venger. Aussitôt arrêté, traduit devant un tribunal, il fut déchu

⁶ *Journal de Guyane*, Ange Pitou, BnF François Mitterrand. De larges extraits ont été publiés par Bernadette et Philippe Rossignol dans leur article « [Une immigration réussie en Guyane au XVIIIe siècle : les Guadeloupéens](#) ». *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 175-176, septembre-décembre 2016, janvier-avril 2017, p. 1-91, suivi de « [Généalogies : Guadeloupéens à Kourou au XVIIIe siècle](#) » p. 93-171. Un recueil des chansons d'Ange Pitou se trouve à la Bibliothèque historique de la ville de Paris.

⁷ Aujourd'hui La Réunion et Maurice. NDLR.

⁸ Le décret ne fut donc pas appliqué dans ces deux îles. NDLR.

de son titre d'Agent et condamné à quitter la colonie par le premier navire en partance, le 3 décembre 1799.

FRANCONIE fut nommé Agent provisoire, avant l'arrivée de Victor HUGUES, personnalité historique incontournable de la Révolution en Guadeloupe⁹

Victor Hugues

Né à Marseille en 1762, dans une famille aisée, il partit très jeune aux Antilles, pratiquant le cabotage, avant de s'installer « boulanger du roi » au Port au Prince et être témoin ou acteur des événements qui bouleverseront la grande île. Doté d'une énergie sans faille, opportuniste sans scrupules, faisant fi de toute morale, il sut mettre à profit les crises successives pour s'élever vers les plus hautes responsabilités, en pratiquant une dictature révolutionnaire implacable à l'encontre de tous ceux qui se dressaient contre la République, sinon contre lui-même, que ce soit réel ou supposé. En 1793, accusateur public au tribunal révolutionnaire de Rochefort, il envoya à l'échafaud tous les capitaines de vaisseaux, accusés d'avoir livré Toulon aux Anglais. Il en fut de même lorsqu'il présida le tribunal de Brest, condamnant prêtres, religieuses, nobles ou simples citoyens qui ne manifestaient pas l'enthousiasme révolutionnaire à la mode.

Le 23 avril 1793, nommé par la Convention Commissaire civil, il embarqua pour les Antilles sur la frégate La Pique (ex Fleur de Lys), porteur du décret d'abolition de l'esclavage. Débarqué en Guadeloupe, au Gosier, il trouva l'île occupée par les Anglais. Surprenant ses officiers, plutôt que de se retirer n'ayant pas les forces suffisantes, il décida de les attaquer en engageant le bataillon des Sans-Culottes, venu avec lui. Après plusieurs mois de violents combats, auxquels participèrent les noirs, l'île fut libérée. Les Anglais, qui s'étaient rendus, furent renvoyés chez eux, 865 colons blancs et mulâtres qui leur avaient apporté leur aide furent exécutés, sauf 22 que les Anglais purent sauver en les dissimulant dans un canot bâché.

Victor Hugues appliqua comme en France le régime de la Terreur en créant sur chaque commune un tribunal révolutionnaire dont les sentences enverront à la guillotine, qu'il avait lui-même apportée sur le navire La Pique, toute personne simplement dénoncée « ennemie de la Révolution ». La dénonciation devint un brevet de civisme. La guillotine révolutionnaire fonctionna uniquement en Guadeloupe.

Surnommé « le Robespierre des Antilles », il imposa à tous les citoyens, surtout aux nouveaux libres, les droits et les devoirs que leur apportait la liberté égalitaire de la République, obligeant la majorité d'entre eux à retourner travailler sur les plantations. Pour remplacer les troupes métropolitaines qui n'existaient plus, il créa la première armée de soldats noirs, soldés, composée d'anciens esclaves, amalgamés au bataillon des Sans-culottes, qui participeront à toutes les campagnes aux Antilles et, plus tard, à celles d'Europe. Sa haine des Anglais l'amena à vouloir reconquérir les îles de Sainte Lucie et de Grenade. Cependant, après des succès initiaux, nos troupes, en minorité, ne purent résister aux Anglais et durent se retirer de ces îles.

Hugues rétablit la guerre de course dans laquelle se distinguèrent les corsaires guadeloupéens, arraisonnant 1 800 navires marchands entre 1794 et 1798, causant ainsi des pertes importantes au commerce anglais.

⁹ *La Guyane française*, A. Henry, *op. cit.*, p. 170-172.

À la Pointe à Pitre les habitants s'enrichirent en vendant leurs productions (sucres, cafés) à des navires américains, neutres, qui apportaient les denrées (morue, salaisons, farines) dont ils avaient besoin. Les marchandises saisies sur les navires anglais étaient envoyées à Saint Barthélemy, chargés sur des bâtiments de la République désarmés, battant pavillon neutre, pour être vendues ensuite dans les ports français et européens.

Grâce à ce commerce international, l'économie guadeloupéenne connut un enrichissement sans précédent qui lui assurait une totale économie financière et permettait à Victor Hugues de subvenir aux frais de son administration civile et militaire, sans faire appel au budget de la Nation.

Le 16 mars 1796 il contracta mariage, à une heure du matin, avec demoiselle Angélique JACQUIN, fille majeure d'Antoine JACQUIN, avocat en parlement. Ce mariage nocturne est surprenant pour un révolutionnaire car seuls y recouraient, sous l'Ancien Régime, les princes et les nobles qui se remariaient après un veuvage. Mais, après tout, ne régnait-il pas sur l'île ?

Ayant autorisé les corsaires à arraisonner les navires américains neutres, il faillit déclencher un conflit armé avec les États-Unis, ce qui obligea le Directoire à mettre fin à ses fonctions, le 5 juin 1798. Après avoir tergiversé, rappelant qu'il avait ramené l'ordre, le calme et la richesse dans la colonie, il fut obligé de quitter la Guadeloupe, le 12 décembre, embarqué et retenu prisonnier, avec toute sa famille, ses proches et leur domesticité, à bord de la frégate la Pensée.

Ils arrivèrent au port espagnol de la Corogne, le 17 février 1799, après une traversée qui aurait pu leur être fatale, manquant d'être noyés, victimes d'une tempête qui avait ouvert une importante voie d'eau dans le navire, qui coula bas à son arrivée. Passagers et équipage purent être sauvés. Nous devons ce récit au général BERNARD, aide de camp, qui vécut cette aventure.

De retour dans la capitale, en butte aux attaques de ses ennemis, accusé d'avoir « commis les crimes d'un tyran », dilapidé à son profit les fonds publics, il s'en disculpa habilement dans un long rapport, très détaillé, qui lui valut, le 17 mars 1799, les félicitations du Directoire pour sa conduite en Guadeloupe.

TALLEYRAND, qui le connaissait, le fit nommer, le 31 août 1799, Agent du gouvernement pour la Guyane, afin d'aller rétablir l'ordre et l'économie dans cette colonie qui connaissait un désordre permanent depuis l'abolition de l'esclavage, les habitations ayant été abandonnées.

À Rochefort, l'appareillage fut retardé par le coup d'état du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Le Consulat remplaçait le Directoire, ce qui faisait craindre un changement de ministre et de politique. Il n'en fut rien. HUGUES, soutenu par BONAPARTE, premier consul, rencontré quelques mois auparavant, fut nommé Agent des Consuls et put embarquer le 28 novembre avec sa famille et son état-major à bord de la frégate Le Sirène, pour arriver en rade de Cayenne le 6 janvier 1800. Trois autres navires apportaient les troupes pour renforcer la garnison.

Le lendemain de son arrivée, descendu à terre, salué par 21 coups de canon, porteur des arrêtés autorisant les déportés à rentrer en France, son premier geste fut de remettre leurs passeports à LAFFONT-LADEBAT et BARBÉ MARBOIS, leur proposant de repartir sur la Sirène, ce qu'ils acceptèrent. Les autres déportés repartirent dans les mois suivants. BILLAUD-VARENNES préféra se retirer au Port au Prince.

À peine installé dans la Maison nationale, ancienne très belle demeure des Jésuites à Cayenne, dont l'état nécessita une réhabilitation totale et l'achat d'un nouveau mobilier, Victor HUGUES constata que la Guyane était à la dérive selon ses propres termes : « *L'administration légale est inexistante, les fonctionnaires et les soldats ne sont pas payés, les habitations ont été abandonnées par les nouveaux libres, délaissant la culture des denrées et des vivres, partis en vagabondage* », nouveau terme pour ne pas dire marronage. Le 27 janvier 1800, dans un courrier envoyé au Consulat, il écrivait : « *Il existe en Guyane une apathie [...] peu de cultures parce que point d'esclaves. Les magasins sont dans le plus grand dénuement. On trouve encore quelques vivres et des farines mais point de salaisons. [...] Le commerce est nul, absolument nul. La Guyane offre des ressources immenses mais il faut des bras*¹⁰ ». En clair, il s'agit de revenir à l'ordre ancien : l'esclavage. Ce raisonnement est le même chez les colons de Guadeloupe ou Saint Domingue. Leurs représentants à Paris, appuyés par MALOUIET ou CAMBACÉRÈS, auront les arguments nécessaires pour convaincre BONAPARTE de rétablir l'ancien système colonial, d'autant plus que le Premier Consul pensait que les productions de la Guyane auraient pu assurer le ravitaillement des îles antillaises, ce qui ressemble au projet initial de CHOISEUL en 1762.

Le 20 mai 1802, le pas est franchi. La loi rétablit l'esclavage dans toutes les colonies. Sans états d'âme Victor HUGUES remit à l'inhumaine servitude des cultures ceux qui avaient vécu en hommes libres pendant 8 ans. La révolte fut immédiate, violente ; la répression ne le fut pas moins, relativement aisée pour les noirs restés sur les habitations ou proches d'elles, en revanche de durs combats sans pitié opposèrent ceux réfugiés sur la Comté, environ 2 000, commandés et emmenés par Simon après la répression de JEANNET-LOUDIN (en 1796), et ceux installés à Tonnegrande, commandés par Adome. Les pertes furent sévères de chaque côté, en particulier chez les soldats européens, ignorant des difficultés à surmonter pour combattre dans les taillis et l'épaisseur de la forêt vierge. Aussi durent-ils faire appel à des supplétifs mulâtres connaissant le pays pour venir à bout des révoltés, retranchés derrière de solides défenses édifiées depuis longtemps. Simon sera pris et immédiatement fusillé, Adome subira le même sort.

Commandés par d'autres chefs, ces hommes continuèrent à combattre pendant deux ans pour rester libres. Les survivants furent remis aux cultures ou placés sur les travaux publics, interrompus depuis l'application du décret de pluviôse an II.

En Guadeloupe l'esclavage avait été rétabli après la victoire des troupes du général RICHEPANSE sur les troupes noires menées par IGNACE, tué au fort de Baimbridge, et DELGRÈS, qui se suicida en se faisant sauter au Matouba, fidèle au serment « La liberté ou la mort ».

¹⁰ COL C14 78.

À Saint Domingue, la lutte contre le rétablissement de la servitude, menée par TOUSSAINT LOUVERTURE puis par DESSALINES contre les forces françaises du général LECLERC, beau-frère de BONAPARTE, mena à l'indépendance de l'île en 1804.

La Révolution, qui se voulait universellement humaniste, était terminée.

À Cayenne, Victor HUGUES remit en chantier le percement du canal de Kaw (nommé canal de Torcy, du nom de l'ancien concepteur), de 6 km, jusqu'au fleuve Mahury, ce qui permit d'assécher environ 1 600 hectares de terre entre l'Approuague et Cayenne. Cinq cents esclaves y furent employés de 1803 à 1808. Des concessions de 100 hectares chacune, implantées sur les deux rives du canal, furent accordées à ses compagnons d'armes pour être mises en exploitation. Lui-même s'en adjugea deux pour y établir une très belle plantation, nommée « Le Quartier général », sur laquelle travailleront 150 esclaves pour la mise en culture de vivres, coton, rocou, cacao, une sucrerie et une cafétéria. À la fin des travaux, 17 habitations auront été créées¹¹.

Dans le même temps, HUGUES avait installé un tribunal spécial pour juger les réfractaires au nouvel ordre, remettant au servage les vagabonds et ceux qui ne pouvaient justifier la légalité de leur affranchissement. Il sera interdit aux libres de couleur de s'appeler « Monsieur » ou « Citoyen ».

Le 9 novembre 1802, au cours d'une impressionnante cérémonie, *le clergé jura sur les saints évangiles de garder obéissance au gouvernement et à la Constitution*. Le culte catholique, apostolique et romain était rétabli, en exécution d'une Convention signée entre le gouvernement et le Pape Pie VII. Les évêques et les prêtres, devenus fonctionnaires, seront payés par l'État.

En décembre 1808, une coalition anglo-portugaise attaque la colonie : les Anglais veulent prendre leur revanche sur celui qui leur a causé tant des pertes aux Antilles et repris l'île de Gorée en 1804 ; les Portugais, sachant leur pays occupé par les armées napoléoniennes, décident d'agrandir leur territoire en s'emparant de la Guyane. Victor Hugues n'ayant pas, selon ses dires, les forces suffisantes pour s'opposer à cette agression (600 soldats, peu d'artillerie, contre 1 400 hommes appuyés par de nombreux navires), sait qu'il ne pourra résister longtemps. Les secours qu'il a demandés ne lui parviendront jamais.

Début janvier, les Portugais entrent par l'Oyapock tandis que les Anglais passent par la rivière de Cayenne, s'emparent de tout le canal de Torcy, rasent le Quartier général et 60 autres habitations.

Convaincu que prolonger la résistance causerait la ruine de la colonie, il décida *la mort dans l'âme*, de capituler, en remettant la colonie aux Portugais, après avoir accepté leur proposition, et non aux Anglais, tant sa haine à leur égard était tenace.

¹¹ COL C14 86.

La capitulation, rédigée en trois langues, sera signée par Victor HUGUES, officier de la Légion d'honneur, commissaire de sa Majesté Empereur et Roi, Lucas YES, officier anglais et MARQUES, officier portugais, le 12 janvier 1809.

Victor HUGUES, accompagné de ses trois filles, d'une suite de plus de 20 personnes, en majorité des officiers, quittera Cayenne le 3 mars 1809, à bord d'un parlementaire mis à sa disposition par les Portugais, pour arriver à Morlaix le 26 avril.

L'officier portugais MARQUES, nommé Commandant de la Guyane par le Prince Régent du Portugal en exil au Brésil, ramena l'ordre et le calme dans la colonie. Les esclaves, qui se croyaient libres comme on le leur avait promis, furent désarmés et ramenés sur les propriétés de leurs anciens maîtres. MARQUES maintint la législation française, après avoir formé un gouvernement composé d'habitants pour gérer l'administration et la police. Lui-même conservait le commandement et contrôlait les institutions. L'occupation, pendant 9 ans, fut une période de prospérité grâce à l'importation d'esclaves qui permit de mettre en culture les terres bordant le fleuve Mahury.

Après la chute de l'Empire et la signature du traité de Paris le 30 mai 1817, la Guyane fut rendue à la France, le 8 novembre 1817 : MARQUES la remit au nouveau gouverneur, CARRA de SAINT-CYR. Pendant son séjour, celui-ci s'efforça de propager la vaccination contre la variole, avec la vaccine.

Victor HUGUES, à peine arrivé à Paris, sera emprisonné à l'Abbaye, sur ordre de Napoléon, pour être traduit devant un Conseil de guerre, accusé de ne pas avoir employé tous les moyens pour défendre la colonie, préférant capituler pour sauver sa fortune. Le 11 juillet 1810, après des semaines passées par les membres du Conseil à étudier son important dossier, il contestera tous les faits reprochés et démontrera qu'il ne pouvait agir autrement. Après 4 heures de délibération, le président déclarera que Victor Hugues était innocent des accusations portées contre lui. En conséquence il sera acquitté à l'unanimité des juges, tous officiers supérieurs, mieux à même peut-être de comprendre, en soldats, ses arguments, plutôt que de se perdre dans les affaires financières. Mais ce fut aussi une victoire à la Pyrrhus car, bien qu'ayant conservé son grade, il ne retrouva jamais aucune fonction officielle.

Revenu en Guyane en 1815, il se retira au « Quartier général » reconstruit. Devenu aveugle, il y décéda le 10 août 1826. Sa tombe est toujours visible au cimetière de Cayenne¹².

Nommé en juillet 1819, Pierre Clément de LAUSSAT fut un administrateur visionnaire, intelligent, compétent, comme l'avait été 40 ans auparavant son prédécesseur MALOUET. Il réorganisa complètement l'administration civile et judiciaire, modernisa par arrêtés de nombreux services, dont celui de la police, créa des chambres de commerce et d'agriculture, une cour d'appel, un bureau de poste aux lettres, continua

¹² *Victor Hugues*, Michel Rodigneaux, SPM Paris, 2017. Ouvrage de référence sur la vie de ce personnage qui tient une place importante dans l'histoire tourmentée de la Révolution aux Antilles et en Guyane. Voir également, de Bernadette et Philippe Rossignol, « La famille de Victor Hugues », GHC 117, juillet-août 1999, p. 2584-2591 et 134, février 2001, p. 3096-3108.

l'agrandissement de l'urbanisation de Cayenne, terminant le percement du canal menant à la mer, inauguré en 1821, qui porte son nom. Il voulut moderniser l'industrie sucrière, en tentant d'agrandir les surfaces cultivées mais il se heurta à une certaine apathie routinière des habitants qui le découragea, hâtant son départ en 1821¹³.

À la même époque, en France, le gouvernement, face à un accroissement de population, dont de nombreux orphelins, hésitait, se souvenant de Kourou, sur la possibilité d'entreprendre une nouvelle colonisation de peuplement en Guyane.

La Mère Javouhey

Le ministre de la Marine et des Colonies fit appel à une religieuse, la Mère Marie JAVOUHEY, fondatrice de l'ordre des Sœurs de Saint Joseph de Cluny, de retour du Sénégal où elle avait créé des établissements religieux d'éducation pour les Noirs. Il l'interrogea sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser une nouvelle émigration, sachant qu'elle s'était déjà intéressée au sort de ces orphelins issus des guerres précédentes.

Elle proposa un plan qui consistait à emmener des paysans et des ouvriers de toutes professions, avec leurs familles, engagés par contrat de 3 ans (nourris, logés, payés), qui bâtiraient les infrastructures préliminaires. Au terme de leurs engagements, ils pourraient s'installer sur des concessions qu'elle leur accorderait. Ce plan ressemblait aux 36 mois des siècles précédents ou à celui de PRÉFONTAINE en 1762. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur des lieux bien aménagés, avec des vivres en quantité suffisante, on pourrait alors accueillir les premiers convois d'orphelins (par groupes de 200), qui recevraient plus tard une concession au moment de leur mariage.

Le ministre accepta ce plan, et donna à la Mère des outils, des instruments aratoires et quelques têtes de bétail. Les embarquements effectués à bord de 3 navires, elle quitta Brest le 26 juin 1828 et arriva en rade de Cayenne le 16 août, accompagnée de 36 religieuses (9 de chœur, 27 converses), 24 paysans mariés, 16 ouvriers (charpentiers, forgerons, etc.) et 11 orphelins, en tout 97 personnes. Après l'accueil du gouverneur, qui mit à sa disposition 25 jeunes esclaves de l'atelier royal, tous partirent s'installer à Mana, au nord-ouest d'Iracoubo, sur l'emplacement d'un essai de colonie avec des Francs-Comtois qui avait échoué.

La Mère appliqua le plan retenu, s'appuyant sur une organisation rigoureuse, quasi monacale, des tâches à accomplir, où régnaient l'ordre et la discipline, ce qui lui permit d'édifier et de réussir en 15 ans la plus importante exploitation mise en œuvre en Guyane. Une journée de travail était rythmée par le même rituel : à 5 h messe, suivies de prières en commun, à 6 h 30 départ de tous pour une journée de travail de 6 h environ, chacun sachant ce qu'il avait à faire, à 18h prière du soir. En 1830 les principales constructions étaient édifiées, son neveu Louis dirigeant les travaux. Les cultures vivrières assuraient une auto-suffisance alimentaire et permettaient de constituer d'importantes réserves de vivres. La communauté, isolée volontairement de la colonie, vivait en totale autarcie.

¹³ *La Guyane*, A. Henry, *op. cit.*, p. 180-181.

Il lui fallut une énergie sans faille, un caractère très autoritaire, au service d'une foi inébranlable, pour venir à bout des obstacles (gouvernementaux, locaux) qui se dressèrent sur sa route. La même année elle racheta 30 esclaves, marrons, venus se mettre sous sa protection, ce qui lui permit d'augmenter ses effectifs. Certains colons engagés, ne supportant plus cette existence, étaient partis s'installer à Cayenne.

En 1836, à la demande du gouverneur qui ne savait qu'en faire, elle accepta de recueillir 500 esclaves saisis sur des navires négriers et déclarés libres, la traite étant abolie depuis 1831. Elle se chargea de leur éducation religieuse et civile, leur apprenant un métier et les initiant peu à peu à une vie plus libre et responsable. Le 21 mai 1838, elle en émancipa 185 et leur distribua *75 hectares de terres ensemençées, avec leur case*. Le gouverneur en personne vint leur remettre leur titre de liberté.

La Mère JAVOUHEY ne fut pas indifférente au sort réservé aux lépreux. Tous ceux atteints par la maladie étaient isolés de la population, parqués sur l'îlet La Mère¹⁴ situé au large, à environ 25 km de Cayenne. Les autorités, jugeant cette présence trop proche de la capitale, décidèrent de les isoler encore plus loin, en les envoyant croupir sur les îles du Salut. C'est là, vers 1835, que la Mère JAVOUHEY les découvrit, vivant dans une misère extrême, livrés à eux-mêmes, sans soins, rongés par leur maladie. Elle demanda et obtint du gouverneur de pouvoir les ramener et les installer sur un terrain lui appartenant, sur l'Acarouany, entre Mana et Saint Laurent, où sera créée la première léproserie. Les malades y seront soignés et pourront vivre dignement.

En 1842, alors que Mana est en pleine prospérité économique, elle apprend que le nouveau directeur des colonies ne lui accordera pas les crédits demandés pour acheter de nouveaux noirs, le Conseil colonial ayant fait connaître son opposition. Peu de temps après, un courrier l'informait que les intérêts de sa congrégation exigeaient son retour en France. Elle comprit qu'elle était obligée de se retirer. Le 18 mars 1843, un navire l'emportait définitivement loin de Mana. De nouvelles tâches l'attendaient à Paris, où elle décéda, âgée de 72 ans, le 17 juillet 1851¹⁵.

En Guyane elle n'était pas oubliée. En 1978 l'église Saint Joseph de Mana accueillait les autorités civiles, religieuses et quelques descendants de la famille, marquant par leur présence les cérémonies du 150^e anniversaire de l'arrivée de la Mère Marie JAVOUHEY. Nous y étions.

L'abolition

Le 27 avril 1848, le gouvernement provisoire de la Deuxième République, sur l'initiative de Victor SCHOELCHER, décrétait l'abolition immédiate de l'esclavage dans toutes les colonies.

¹⁴ Au large de Cayenne, l'îlet La Mère fait partie d'un groupe de 3 îlets « familiaux » : le Père, la Mère et L'Enfant perdu. Plus au sud, à la sortie de l'Approuague, un gros rocher stérile, refuge des oiseaux de mer, porte le nom de Grand Connétable. Nous ignorons l'origine de cet anoblissement.

¹⁵ *La Guyane*, A. Henry, *op. cit.*, p. 183-191. Des dizaines d'ouvrages sont consacrés à cette femme exceptionnelle.

Cette annonce ne fut pas une surprise. La nouvelle circulait déjà dans la colonie où l'on avait appris que, à Paris, une commission avait été chargée par le Gouvernement provisoire de rédiger l'acte d'émancipation car *nulle terre française ne pouvait plus porter d'esclaves*.

À Cayenne, le 10 juin, le Commissaire général de la République, PARISSET, craignant peut-être quelques violentes manifestations dès l'annonce de la liberté, publia une proclamation dans le but d'apaiser les esprits. Aux colons qui avaient manifesté leur opposition, il annonça que le Gouvernement provisoire laissait à l'Assemblée nationale le soin de régler la quotité de l'indemnité qui devrait leur être accordée puis il s'adressa aux esclaves en des termes où l'on perçoit un certain paternalisme : « *Non libres, pour qui le jour de la liberté va luire dans deux mois, continuez jusque là vos travaux ordinaires avec le même calme montré par vous depuis que vous savez qu'un nouveau gouvernement voulait vous délivrer de la servitude. [...] Au moment de la proclamation définitive de votre émancipation vous bénirez Dieu de vous avoir élevés à la dignité d'hommes libres. [...] Votre conduite et vos sentiments montrent que vous méritiez d'être des citoyens français. [...] Vous prouvez par votre soumission aux lois et ordres que vous êtes dévoués à la République*¹⁶ ».

La même déclaration fut publiée en créole le 18 juillet. Sauf erreur, elle figure au musée de Cayenne. Enfin, le 10 août, PARISSET annonçait solennellement que l'esclavage était définitivement aboli en Guyane

Contrairement aux inquiétudes exprimées auparavant, en dehors des réjouissances qui suivirent et fêtèrent la liberté, il n'y eut aucune manifestation vengeresse envers les anciens propriétaires. Les nouveaux libres, simplement, quittèrent les ateliers et les habitations, ne voulant plus travailler sur des terres où ils avaient tant souffert depuis des siècles, sauf à Mana où les travailleurs, libres depuis longtemps, continuèrent leurs travaux.

Cette situation catastrophique pour l'économie guyanaise obligea le gouvernement à rechercher une nouvelle main d'œuvre pour remplacer les 16 000 esclaves libérés. Dans l'année qui suivit l'abolition, un convoi amena 300 agriculteurs, en majorité portugais, recrutés sur l'île de Madère, engagés pour deux ans par contrat, logés, nourris aux frais des colons. Au terme de leur engagement la plupart des Madériens partirent en ville s'installer commerçants.

En 1856 on tenta de créer une nouvelle immigration en allant recruter en Afrique, sur les anciens comptoirs de traite, en particulier au Gabon. Les potentats locaux virent là un moyen de se débarrasser des mauvais sujets, obligeant 2 500 d'entre eux à s'engager comme travailleurs volontaires pour une durée de 5 ans, avec la possibilité de revenir s'ils le désiraient au terme de leur contrat. Ces recrutements cessèrent car de violentes critiques y voyaient un retour à l'esclavage.

La majorité de ces nouveaux migrants venaient de l'ethnie Orongou établie sur la côte occidentale du Gabon. L'un d'eux, D'CHIMBO, D'CHIMBO le RONGOU, travaillait sur l'exploitation aurifère de l'Approuague lorsqu'il fut arrêté en décembre 1859,

¹⁶ *Deux siècles d'esclavage en Guyane française 1652-1848*, A.M. Bruleaux, R. Calmont, S. Mam-Lam-Fouck, L'Harmattan, décembre 1986, p. 320.

condamné pour voies de fait à 3 mois de prison ; il s'en évada en janvier suivant. De petite taille, doté d'une impressionnante puissance athlétique doublée d'une agilité surprenante, les dents limées en pointe accentuant la férocité émanant de sa personne, armé d'un sabre d'abattis, il sema la terreur dans les environs de Cayenne pendant dix-sept mois, commettant assassinats et viols, échappant à toutes les poursuites, disparaissant aussi soudainement qu'il était apparu, se terrant dans des carbets installés au plus profond des bois alentours.

Le 6 janvier 1861, à deux heures du matin, les nommés Tranquille et Anguilay, rongous comme lui, travaillant sur l'habitation La Folie, le surprisent dans la cuisine à la recherche d'un tison. Sans hésiter ils l'attaquèrent, le capturèrent après une lutte acharnée et l'emmenèrent à la police. Sitôt connue, la nouvelle se propagea comme une traînée de poudre dans la population, soulagée à l'annonce de cette arrestation tant attendue. Après une longue instruction criminelle, en raison de nombreux témoignages, la cour d'assise de Cayenne le condamna à la peine de mort. Devant une foule silencieuse il fut guillotiné le 8 janvier 1862 sur la place du marché¹⁷. Au musée de Cayenne où était exposé le portrait de D'CHIMBO, le directeur, M. Daniel Masse nous raconta que l'assassin, après avoir écouté le curé lui décrivant les beautés du paradis à venir aurait répondu « *Puisque c'est si beau, pourquoi tu prends pas ma place* ».

En 1856 un navire transportant des migrants hindous, venant de Karikal dans le sud de l'Inde, en partance pour la Guadeloupe, fut obligé de s'arrêter à Cayenne pour réparer de sérieuses avaries après avoir heurté un rocher. Tous les passagers furent débarqués et 800 hindous furent autorisés à contracter un engagement. Quelques autres convois suivirent. On peut imaginer que ces longs transferts maritimes ne furent pas des croisières de tourisme.

Malgré tous ces efforts, l'économie du territoire ne se remit jamais de l'abandon des plantations, les nouveaux libres préférant donner la priorité aux cultures vivrières en s'installant, sans titre de propriété, sur des terres inoccupées.

L'application du décret d'abolition eut pour conséquence immédiate, obligatoire, la régularisation pendant des années de la situation familiale, administrative, juridique des nouveaux libres devenus des citoyens français. Ils seront inscrits sur les registres de l'état civil, enregistrés avec une nouvelle identité patronymique, familiale, symbolisant une nouvelle naissance, à la place du simple prénom, souvent chrétien, inscrit sur les registres matricules de l'esclavage. Des instructions venues de Paris donneront aux officiers d'état civil les directives à suivre pour trouver ces nouveaux noms familiaux, laissés toutefois à leur discernement et connaissances culturelles. Le sujet a été souvent traité dans les publications mensuelles de GHC.

Le Bagne

Le 30 mai 1854 l'Empereur Napoléon III promulguait une loi autorisant l'envoi sur le territoire de la colonie des condamnés aux travaux forcés « *pour être employés aux travaux les plus pénibles de la colonisation et à tous autres travaux d'utilité publique* ».

¹⁷ *La Guyane française. Notes et souvenirs d'un voyage exécuté en 1862-1863*, Frédéric Bouyer, Librairie Hachette, Paris 1867, p. 115-133.

À partir de cette date la Guyane va connaître la plus grande tragédie humaine de son histoire, dépassant celle de Kourou au XVIIIe siècle. La création du bagne donnera une image infamante de la Guyane devenue, et pour longtemps, un enfer vert mortifère, cimetière des Européens, accolé au sobriquet dérisoire et sinistre de « *guillotine sèche* ». On retiendra que l'article 6 de la loi précisait que « *tout condamné à une peine de moins de 8 ans de travaux forcés sera tenu à la fin de celle-ci de rester dans la colonie 8 ans de plus et ne pourra en aucun cas rentrer en France* », ce qui revenait à prononcer une peine de condamnation à vie.

Dès 1852 la France, ayant fermé les bagnes de Toulon, Rochefort et Brest, avait expédié à Cayenne 2 000 condamnés politiques opposés au coup d'état du 2 décembre 1851 du prince Bonaparte. Parmi eux se trouvait Charles Delescluse, futur délégué de la Commune parisienne en 1871. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le climat et la fièvre jaune causèrent, au cours de l'année suivante, la mort de 40 % des forçats envoyés à la Montagne d'Argent ou à Saint Georges de l'Oyapock.

En 1854 les premiers condamnés arrivèrent à Cayenne et furent répartis sur les lieux historiques de la colonie : Kourou, Sinnamary, îles du Salut, Tonnégrande, îlet La Mère, Approuague, sans oublier l'îlet Saint Louis sur le Maroni où étaient envoyés les forçats atteints de la lèpre.

Des femmes, peu nombreuses, connurent elles aussi la déportation. Condamnées pour infanticide, prostitution ou complicité de crimes, elles connaîtront, comme les hommes, les mêmes dures contraintes prévues par la loi.

Entre 1858 et 1903 (date de la dernière transportation féminine), période pendant laquelle 35 000 hommes furent déportés, 517 femmes arrièrent à Mana, dans un camp édifié pour les recevoir. Connue sous l'appellation de Couvent, grâce à une chapelle ouverte au culte catholique, ce lieu de détention était placé sous la responsabilité des Sœurs de Saint Paul de Chartres, chargées de les surveiller et de les éduquer, ce qui n'était pas un sacerdoce de tout repos. Les déportées, issues de milieux sociaux difficiles, voire miséreux, certaines ne sachant ni lire ni écrire, se rebellaient parfois avec violence contre la discipline imposée. Sœur Florence, la dernière à diriger le bagne féminin, rencontrera Albert Londres et lui confiera « *Elles m'en ont fait voir, Monsieur, elles sont plus malignes que les hommes. Je vous assure que beaucoup sont parties, sans que nous ayons su comment*¹⁸ ».

Celles qui le désiraient, au terme de 6 mois de détention, pouvaient se marier avec un condamné libéré. 340 unions furent enregistrées. La première fut bénie à Saint Laurent du Maroni le 23 octobre 1859 par Mgr DOSSAT, préfet apostolique, qui avait reçu le consentement en mariage de Dominique ALBERT né à Nancy en 1824, demeurant à Saint Laurent du Maroni, et demoiselle Marie Louise LE DOHEDEC, née dans le Morbihan le 7 novembre 1833. Le premier enfant naquit le 22 avril 1862. De ces unions naquirent 1 200 enfants dont près de la moitié mourut la première année¹⁹.

¹⁸ *Au bagne*, Albert Londres, 1923.

¹⁹ *La guillotine sèche*, Jean-Claude Michelot, Fayard, 1981, p. 203-205. L'ouvrage sérieux le plus documenté sur l'histoire du bagne et de ses principaux personnages.

Dans cette brutale aventure humaine, d'autres femmes ne peuvent être laissées dans l'ombre, ce sont les religieuses. Venues volontairement en Guyane, elles furent admirables, se dévouant sans compter, avec une abnégation et un courage exemplaire, aux soins à donner aux malades, soulager leurs misères, sans oublier leur apostolat, en essayant de sauver les âmes, si faire se pouvait. En 1904, lorsque le gouvernement les expulsa de Guyane, 57 religieuses étaient décédées au service des détenus.

À partir de 1858, Saint Laurent du Maroni devint la capitale de la transportation, principal centre de dépôt et de détention. Une ville nouvelle fut édifée comportant bureaux, entrepôts, hôtels pour les personnels et surtout un grand hôpital, rénové de nos jours. Une très belle maison fut construite pour le directeur de l'administration pénitentiaire. Elle abrite aujourd'hui la sous-préfecture²⁰.

Le 6 mars 1880 un décret officialisait Saint Laurent « *Commune autonome pénitentiaire*²¹ ». Les armoiries parlantes de la ville rappellent son passé : la balance de Thémis, déesse de la justice ; les barreaux d'une prison, deux clefs ; au centre un dragon ou iguane brûle, rappelant le martyr de Saint Laurent, symbole de l'expiation²².

En 1885 les récidivistes, condamnés à des peines de droit commun (vols ou infractions diverses) furent relégués à Saint Jean du Maroni, à 17 km à l'ouest de Saint Laurent. Surnommés avec mépris « *les pieds de biche* » par les autres bagnards, ils seront 15 595 à y être envoyés entre 1885 et 1935.

Les condamnés, embarqués à Saint Martin de Ré, arrivaient à destination épuisés, après une traversée de quinze jours, à bord de navires véritables bagnes flottants. Le dernier, le plus connu, à effectuer ces transferts se nommait le La Martinière, équipé pour transporter, dans des cages séparées, 700 détenus.

À leur descente, ils voyaient un mur d'enceinte, haut de 6 mètres, enfermant les quartiers disciplinaires dans lesquels ils pénétraient après être passés sous le porche d'entrée surmonté de l'inscription « Camp de la transportation », qui existait encore dans les années 1978-1979.

²⁰ Saint Laurent du Maroni obtint le label « Ville d'art et d'histoire » le 26 décembre 2005. *NDLR*.

²¹ *La guillotine sèche, op. cit.*, p. 59.

²² *En direct de la Guyane*, Régine Horth, 1970, p. 560.



À l'intérieur du quartier disciplinaire on pouvait encore voir une porte marquée Blockhaus, donnant sur une série de cellules. Évidemment les forçats qui entraient, « La Chiourme » selon l'expression de ces temps, n'étaient pas des enfants de chœur, loin s'en faut. Cependant, à partir de cet instant, quels que fussent les crimes ou délits commis, coupables ou innocents, ils n'étaient plus considérés comme des hommes mais devenaient des bagnards, revêtus de la chemise blanche rayée rouge, à qui on ôtait toute dignité, soumis à la perversité ou à la peur des gardiens, dépositaires du droit de vie ou de mort.

Les condamnés jugés les plus dangereux étaient envoyés dans des camps disciplinaires en forêt, chargés d'abattre d'énormes arbres et de les débiter. L'histoire du bagne a retenu les noms de deux d'entre eux, les camps Godebert et Charvein, à la sinistre et mortelle réputation.

À Charvein, ces nouveaux bûcherons, inexpérimentés, travaillaient entièrement nus pour les empêcher de s'évader, surveillés en permanence par des gardiens les armes à la main. La fièvre jaune et autres maladies mortelles, propagées par des millions d'insectes volants ou rampants, causaient des ravages dans cette population carcérale, déjà affaiblie par un climat débilitant et les conditions de vie indigne qu'elle subissait, qui ne pouvait fournir un travail sérieux et continu. À titre d'exemple on retiendra que, 60 ans après sa création, le bagne n'avait pu ouvrir, au prix de milliers de morts, que 24 km de la route nationale n° 1 reliant Cayenne à Saint Laurent²³. Longue de 260 km elle sera terminée en 1976.

En même temps que Saint Laurent, l'autre lieu de détention le plus important sera implanté aux Iles du Salut. L'île Royale en était le centre administratif. En 1977 ce qu'il restait des anciens bâtiments avait été rasé, les terrains débroussaillés par les légionnaires du 3^{ème} régiment d'infanterie venu de Madagascar, en garnison à Kourou, chargés d'assurer la protection et la défense des installations du Centre spatial qui avait monté sur l'île un cinéthéodolite pour suivre le lancement des fusées. Seul un important bâtiment surmonté d'un étage réservé au personnel pénitentiaire avait été conservé pour être transformé en auberge. Durant un séjour professionnel en ces lieux, notre sommeil, dans un dortoir à l'étage, ne fut pas troublé par le ressac incessant, sonore, violent, de l'océan sur les rochers noirs de la passe peu profonde qui sépare Royale de l'île du Diable.

²³ *Au bagne, op. cit.* Témoignage implacable contre l'administration pénitentiaire.

Sur les murs de la vieille église, dans la nef, en partie effondrée, les fresques, attaquées par l'humidité, montraient des scènes bibliques : un Christ au pied du maître autel, une Vierge à l'enfant, des anges, une adoration, peintes par un faussaire de talent, Francis LAGRANGE.



Fresques de Francis Lagrange
Église de l'Île Royale

LAGRANGE avait été condamné en 1931 pour avoir reproduit, entre autres, des œuvres d'art de grands peintres, vendues comme originaux. Ces copies étaient si

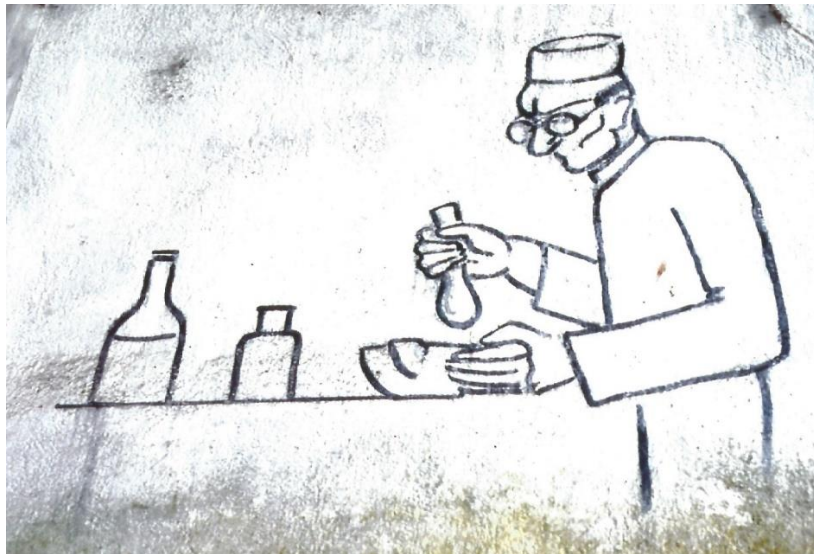
parfaites qu'elles avaient été authentifiées par les meilleurs experts. Les Beaux-Arts ont entrepris la restauration de l'église²⁴.

Il a aussi peint des scènes sur la vie du baigneur, exposées au musée de Cayenne, qui peuvent être considérées comme un véritable reportage.

Proche de l'église, sur les murs de l'hôpital totalement écroulé vers l'intérieur, LAGRANGE avait croqué au fusain des dessins miraculeusement épargnés, qui représentent soignants et malades, tel l'un d'eux s'échappant de la table d'opération, poursuivi par un chirurgien, une scie à la main. Existents-ils encore ?



²⁴ Déposées en 1983, les peintures de Francis Lagrange ont été restaurées et remises en place en 2007. Un autre bagnard, Pierre Huguet, couvrit de fresques naïves, entre 1892 et 1898, l'église d'Iracoubo surnommée « la Chapelle Sixtine de la Guyane ». NDLR.



À quelques encablures de l'île Royale, on arrive à l'île Saint Joseph, véritable bagne dans le bagne, domaine de la réclusion. Dans quatre imposants bâtiments elle enferme, dans de minuscules cellules, presque sans air ni lumière, ceux considérés

comme incorrigibles, « les Incos ». Ils étaient incarcérés pour des durées plus ou moins longues, toujours seuls, sans pouvoir rencontrer aucun autre détenu, tenus d'observer un silence total. L'Inco le plus célèbre se nommait ROUSSENQ, qui totalisa 3 779 jours de cachot. Il n'avait ni tué ni volé mais ne supportait aucune autorité. Un jour, l'administration pénitentiaire décida de ne plus répondre à ses insultes, le laissant seul, à sa demande, pour finir sa peine de 150 jours. Il fut gracié, libéré en 1932, rentra en France et se suicida en 1949 en se jetant dans l'Adour²⁵.

En parcourant l'île, on découvre les tombes du cimetière où étaient inhumés les membres du personnel pénitentiaire et leur famille, et celles de 4 médecins, 5 prêtres et 12 religieuses. Les bagnards étaient simplement immergés au large, dévorés par les requins qu'une cloche avertissait, disait-on, qui n'était autre que le tintement du glas de la chapelle.

La dernière, l'île du Diable, est mondialement connue pour avoir été le lieu de détention du capitaine DREYFUS, du 11 mars 1895 au 5 juin 1899. Difficilement accessible, seulement une à deux fois par mois, à cause de forts courants, elle était reliée à Royale par un téléphérique qui transportait le nécessaire pour les gardiens et les relégués.

À Cayenne, il ne reste rien des divers bâtiments de la transportation, qui n'a jamais eu l'importance imaginée dans l'opinion publique, persuadée que tous les travaux forcés s'y effectuaient. Souvenons-nous de l'expression populaire menaçante à l'encontre de quelque chenapan un peu turbulent : « *Continue comme ça et tu finiras à Cayenne* ». Les témoignages ne manquent pas sur la relative liberté accordée aux déportés ; certains étaient employés dans des services publics, appréciés pour ne commettre aucune malversation sur les travaux qui leur étaient confiés.

Il nous est arrivé de rencontrer quelques touristes, collectionneurs, recherchant une brique gravée aux initiales AP (administration pénitentiaire), sinon quelque autre objet fabriqué par un ancien détenu, ne serait-ce qu'un tableau composé des divers papillons guyanais, authentifié ou non par sa signature.

Le seul endroit évoquant les sinistres jours anciens se trouve au cimetière, dans un carré surnommé « Les Bambous », où étaient inhumés des bagnards. De mémoire ce nom figure dans les paroles d'une chanson à la mode il y a quelques années : « *Tu dors sous les bambous*²⁶ ».

²⁵ *La guillotine sèche*, op. cit., p. 303-306.

²⁶ Chanson de Maurice Dulac en 1970. Vous pourrez l'écouter sur Internet. [NDLR](#).



Le Guyanais Maurice THAMAR, docteur en droit, dans sa thèse *Les peines coloniales et l'expérience guyanaise*, soutenue en 1935, montre, chiffres et exemples à l'appui, que le bagne fut un échec complet dans tous les domaines, n'ayant pas permis d'amender les condamnés ni d'apporter à la colonie les constructions et les infrastructures indispensables, tout en disposant d'un budget annuel de 30 millions de francs.

Il pose la question : qu'ont fait les bagnards pendant cette période ? On retiendra un seul exemple, d'un lourd bilan sans appel : « *Seulement 18 km de route, en terrain plat, ont été construits de 1906 à 1908, entre Macouria et Kourou, par 500 bagnards dont 300 malgaches* ».

Entre 1886 et 1935, période de référence, sur les 15 995 récidivistes envoyés en Guyane, 9 769 y laissèrent la vie tandis que 2 688 réussirent à s'évader. D'autres études mettent en évidence que 80 % des 52 200 transportés pendant 84 ans dans la colonie périrent victimes de l'imbécillité sadique et dégradante d'un système pénitentiaire basé sur la répression. On rapporte qu'un ministre, ayant demandé à Napoléon III quels hommes allaient pouvoir garder de tels bandits, il aurait répondu : des « *plus bandits qu'eux* ». Tout autre commentaire est inutile.

Le bagne sera supprimé en 1938, définitivement fermé, et désaffecté en 1948. Les derniers transportés furent rapatriés jusqu'en 1954. Quelques-uns décidèrent de rester en Guyane, n'ayant plus aucun lien familial en métropole. Comme l'écrit Jean-Claude Michelot : « *Ce n'est pas l'échec du bagne mais l'acharnement étonnant que mirent les gouvernements successifs à s'enfoncer dans cet échec* ».

Il reviendra à Henri Charrière, surnommé Papillon, condamné au bagne en 1933, évadé en 1944 au Venezuela, de rapporter, dans un ouvrage au titre éponyme, avec un talent de conteur indiscutable, les histoires du bagne, qu'il n'a pas vécues, certes, mais qu'il n'a pas inventées. L'ouvrage paru chez Robert Laffont en 1967, sera tiré à plus d'un million d'exemplaires.

La ruée vers l'or

En 1855 la découverte de l'or vit la population abandonner toutes les cultures pour « aller conquérir le fabuleux métal », non pas à Cipango mais tout le long des rivières que jalonnent des placers aux noms évocateurs de richesses ou d'échecs (Temps perdu, Misère, Espoir, Trésor), exploités par des milliers d'orpailleurs. De l'or, on en trouvera sur toutes les rivières, La Mana, L'Approuague, La Comté, Kourou, etc.²⁷ Entre 1855, date de la première découverte, et le début du XXe siècle, la Guyane fournira, officiellement, plus de cinq tonnes d'or par an et un tonnage parallèle plus important disparaîtra dans un trafic clandestin impossible à chiffrer. La vie économique du pays sera subordonnée à cette industrie aurifère, sans pour autant l'enrichir. Le gouvernement, se souvenant peut-être de Kourou, n'y portera pas un grand intérêt. Quel nouveau Charlie Chaplin réalisera une moderne « Ruée vers l'or », totalement inconnue en France ?

Le « Contesté brésilien »

Depuis la restitution en 1817 de la Guyane à la France, aucun traité n'avait été signé entre notre pays et le Brésil, devenu indépendant en 1822, pour fixer les limites d'un « territoire contesté », situé entre l'Oyapock et l'Amazone. En 1835 le gouvernement autorisa le gouverneur à installer un poste avancé à Mapa, sur ce territoire beaucoup plus grand que la Guyane, sur lequel vivaient environ 17 000 habitants. Ce « Contesté » fut déclaré neutre en attendant une solution, qui tardera à venir.

En septembre 1893 un prospecteur guyanais, Clément TAMBA, découvrait sur ce territoire un énorme gisement d'or d'une richesse incroyable, qui amena rapidement des milliers de migrants, bien décidés à faire fortune. Cayenne connut pendant 2 ans la folie d'une fièvre de l'or aux dérèglements insensés, rappelant la ronde du veau d'or biblique. Un important trafic soustraira aux finances publiques une grande partie des cent millions d'or extraits.

En 1895, le représentant de la France ayant été enlevé par des mercenaires brésiliens dont le chef voulait administrer le territoire, un détachement militaire fut envoyé à Mapa pour le libérer, ce qui fut fait après un violent combat où furent tués l'officier commandant le détachement et 6 soldats. Il y eut 65 tués côté brésilien. Le gouvernement, hésitant à engager une guerre pour occuper tout le « Contesté », préféra recourir à l'arbitrage. Après un traité signé à Rio de Janeiro en janvier 1897, il fut demandé au Conseil fédéral suisse de fixer, par décision arbitrale, la frontière entre les deux pays.

²⁷ Une carte très détaillée montre, relevés par l'IGN, tous ces lieux. Elle figure dans l'ouvrage du Docteur A. Henry, déjà cité.

Le diplomate français, n'ayant pas une grande connaissance du dossier, présentait, avec une économie de documents étonnante, un mémoire en 3 volumes et quelques cartes, au contraire du diplomate brésilien qui apportait un important mémoire en 11 volumes et 150 cartes, la plus ancienne remontant au traité d'Utrecht en 1715. Le résultat ne se fit pas attendre. Le 1^{er} décembre 1900, la France perdait le procès.

La sentence arbitrale du Conseil fédéral suisse précisait que la Guyane française serait limitée « *dans sa partie supérieure par l'Oyapock qui se jette à l'ouest du cap d'Orange et limitée dans sa partie inférieure par la ligne de faite des mont Zumuc Humac* ». Cette sentence amputait la Guyane de 260 000 km carrés.

Au cimetière de Cayenne une stèle commémore ce lamentable événement.

Jean Galmot

Une autre affaire, plus dramatique, va bouleverser le pays pendant vingt ans. Le héros, et victime, se nomme Jean GALMOT. Il était arrivé en 1906 pour travailler sur le placer Élysées sur la rivière Mana, que possédait son beau-père, un Américain. Âgé de 27 ans, bel homme, cultivé, normalien, un temps journaliste sur la Côte d'Azur, il va découvrir et connaître la vie de souffrance des mineurs, qui va totalement changer la sienne, en se prenant de passion pour ce pays et sa population. Rapidement, il avait reconnu les richesses potentielles à exploiter qui permettraient à « *la Guyane, ma patrie* », comme il le déclarera plus tard, de connaître un meilleur avenir.

En 1910, il monte un comptoir pour un important créateur français de parfums et accepte de représenter une firme commerciale américaine. Il parcourt le pays, traitant avec les exploitants forestiers, payant sans discuter les bois de rose, pour les parfums, le balata, qui deviendra du caoutchouc, ou l'or extrait des mines, prenant plaisir à écouter, rapporte-t-on, ses interlocuteurs raconter leur vie, leurs coutumes, leur folklore ou les contes créoles. La misère de leur existence ne le laissait pas indifférent, tirant d'embarras ceux qui étaient en difficulté. La population ne va pas lui ménager son affection. Pour elle, il devint tout simplement « Papa Galmot » : il y a quelques années on parlait toujours de lui en ces termes, nous pouvons en témoigner.

La Grande Guerre va lui permettre d'acquérir une immense fortune en spéculant sur le rhum dont il pourvoira largement tous les services de l'Armée française. Cette fortune lui sert à ouvrir des marchés dans les pays d'Amérique du Sud, traitant sucres, cafés, caoutchouc, cacao, etc., envoyés dans ses entrepôts portuaires en France.

Revenu en Guyane en 1919, la population enthousiaste, à laquelle il explique et démontre que leurs productions sont achetées par ses concurrents à des prix très bas et revendus avec des bénéfices importants aux grandes entreprises, l'envoie à la Chambre des Députés défendre leurs intérêts.

En 1921, accusé par ses ennemis de corruption, de trafic d'influence et surtout d'avoir profité de la guerre pour s'enrichir, il sera arrêté, emprisonné, déchu de son mandat de député et condamné, en 1923, à un an d'emprisonnement avec sursis, « *en raison de son brillant passé* ».

En 1924, revenu en Guyane, il se présenta aux élections législatives. Le gouverneur et le maire firent élire son adversaire après avoir truqué le résultat des votes, ayant pris soin d'éloigner tous ceux soupçonnés d'être de ses fidèles, tel ce lieutenant de gendarmerie muté à Saint Laurent « *pour régler la chasse aux papillons* ». Cela ne s'invente pas. Le nouveau député profita de son élection pour créer à Paris la « Société sucrière et agricole de la Guyane » au capital de 5 millions de francs, cotée à la Bourse de Paris. Des personnages importants composaient le conseil d'administration d'une entreprise qui, assurait-on, était « *une affaire coloniale des plus intéressantes* ». Personne ne s'inquiéta de savoir quelles usines fonctionnaient. En 1928 les actions s'effondrèrent, les naïfs métropolitains qui y avaient souscrit perdirent leurs capitaux, dont profitèrent les potentats locaux.

En 1928, GALMOT, décidé à se faire réélire député aux nouvelles législatives, revint à Cayenne, accueilli par une foule en délire. Le lendemain de son arrivée, le gouverneur le fit arrêter mais il fut immédiatement libéré par la population en armes qui exigea que l'on retire de la liste électorale 2 400 électeurs morts, absents, disparus, qui avaient assuré la victoire de son adversaire, renvoyé piteusement en France.

Papa GALMOT fut réélu, sans avoir deviné que ses adversaires l'avaient condamné à mort. Le 6 août 1928, il décédait à l'hôpital, victime d'un empoisonnement. La population, atterrée, allait l'inhumer lorsque ceux qui avaient souhaité sa mort manifestèrent bruyamment leur joie. Dans l'instant, une émeute vengeresse exécuta les principaux responsables. Avec Jean GALMOT furent enterrées, et pour longtemps, au cimetière de Cayenne, les espérances d'un meilleur avenir²⁸.

L'ordre et la légalité rétablis, en 1932 les Guyanais envoyèrent à la Chambre des députés un jeune et brillant avocat, Gaston MONNERVILLE. Député, ministre, résistant courageux pendant l'occupation, il accèdera aux plus hautes fonctions de la République, devenant le second personnage de l'État, élu pendant 22 ans (1946-1968) président du Sénat²⁹.

La Seconde Guerre mondiale

En 1940, la défaite de nos armes, l'armistice, la capitulation opposaient, comme en métropole, deux factions. La plus importante (administration et population) était fidèle au maréchal PÉTAINE tandis que l'autre, plus modeste, partait en dissidence poursuivre la lutte à l'appel du général de GAULLE.

La même année, en Afrique, le guyanais Félix ÉBOUÉ, premier noir à être nommé gouverneur des colonies, en poste au Tchad, refusa la capitulation et décida de rallier cette colonie et toute l'Afrique équatoriale, au général de GAULLE qui déclarera : « *Il a assuré un refuge à la Souveraineté française et une base de départ au triomphe de l'Honneur et de la Fidélité*³⁰ ».

²⁸ Sur cette personnalité hors du commun, Blaise Cendrars a publié un ouvrage de référence, *Rhum*, Paris 1930.

²⁹ Voir, de Gaston MONNERVILLE : *De la France équinoxiale au Palais du Luxembourg*, Plon 1973, et *Vingt-deux ans de Présidence*, Plon 1980.

³⁰ Félix Éboué, Élie Castor et Raymond Tarcy, L'Harmattan, 1984.

CHURCHILL lui-même, conscient de l'importance stratégique de ce ralliement, avait le plus grand respect à l'égard de Félix ÉBOUÉ, qui décéda au Caire le 17 mai 1944. La Paix revenue, des funérailles nationales le conduiront au Panthéon, avec Victor SCHOELCHER, le 20 mai 1949.

Après l'entrée en guerre des États-Unis, l'attentisme n'était plus de mise. Le 3 mars 1943, la Guyane fut la première colonie à rallier le gouvernement de la France libre installé à Alger. Au regard de la stature imposante et respectée de Félix ÉBOUÉ dans le conflit mondial, il ne pouvait en être autrement. Un nouveau gouverneur remplaça l'ancien, prié de quitter les lieux avec ses principaux collaborateurs.

On ne peut écarter l'hypothèse que le consul des États-Unis en poste à Cayenne ait conseillé et appuyé ce ralliement dont il voyait les avantages que pouvait en tirer son gouvernement. Il ne pouvait oublier qu'une compagnie aérienne américaine, la Pan American Airways (PAA) faisait escale dans la colonie depuis 12 ans, après avoir construit un aéroport desservi par des hydravions. Cette compagnie commerciale venait d'obtenir des autorités françaises, après de longues démarches, la concession d'un vaste terrain pour y construire, près de Cayenne, un nouvel aérodrome, plus important que celui existant dont les installations techniques, particulièrement la piste d'envol, étaient inadaptées pour recevoir les nouveaux appareils militaires et commerciaux beaucoup plus lourds.

La Pan Am, aidée financièrement par son gouvernement, fera venir les ingénieurs, les hommes, surtout des militaires, aidés par 1 500 ouvriers porto-ricains, et des engins pour commencer au mois d'avril 1943 des travaux, qui seront terminés en décembre de la même année.

La coïncidence entre ces deux dates n'est peut-être pas fortuite. En effet, l'Amérique, consciente de l'aide apportée, aurait envisagé, selon des rumeurs officieuses de faire entrer la Guyane et les Antilles dans sa sphère d'influence. Alger, informé d'un tel projet, réel ou supposé, qui aurait bafoué notre souveraineté, s'y opposa fermement.

Le nouvel aérodrome portera le nom de Rochambeau, en hommage au général commandant les troupes royales françaises qui combattirent, aux côtés des Insurgents commandés par Georges WASHINGTON, pendant la guerre d'Indépendance en 1776.

L'AVIATION EN GUYANE

MORCEAUX DE GENRE

(CHANTS AVEC ACCOMPAGNEMENT DE PIANO)

LE SALUT DES HYDRAVIONS.

FRANÇÉ BRAV' DANS LA PÉ
COU LI- TÈ BRAVÉ A LA GUÉ

Qui la scienc' nous étvé...
Moun' Capitan, zot' bonjoû
Trois toué bonjou:— Lévé!
Vini roucouvoué nou...

Nou ça n' drol di sozeau:
Nou lége cou n' goélan,
Nou vant' ka touché d'eaq.
Nou zéi ka fendé vent

Moun' qui té la, qui oûé
Couteni pendant la gué
Nou ka volé enlé
Lavihaut, enlé lamé
Couteni nou ka flotté
Et pi nou ka monté

Pou frapper sous - marin
Rilemand qué autrichin

Joula van point la gué
Faut macher qué progrès:
Aussitica pas pou flover
Nou v'ra' Ca pou saloqer
Tout' la Guyan': Cayenne-
So chef... qué nos t'épanne

Edgar NIBUL

1. Mouvements d'Avion

2. Nous avons des Avions

3. Endans la Line

Chansons créées à la LYRE ORPHEONIQUE,
aux AMIS du LIVRE, au CASINO THÉÂTRE etc.

PAROLES ET MUSIQUE

d'Edgar NIBUL

Compositeur guyanais

ÉDITIONS MUSICALES

ALBERT AVON

5 PLACE ROUVILLE 6
LYON

Tous droits d'exécution, de reproduction
et d'arrangement réservés pour tous pays,
y compris la Suède, la Norvège et le Danemark.

MOUVEMENTS D'AVIONS

CHANSON GUYANAISE
Chantée dans tous les Concerts guyanais

PAROLES ET MUSIQUE D'EDGAR NIBUL

PIANO

Introduo Moderato

mf *Lusigando*

Pesante

The piano introduction consists of two staves. The right hand plays a melodic line with eighth and sixteenth notes, while the left hand provides a steady accompaniment with chords and single notes. The tempo is marked 'Moderato' and the dynamics are 'mf' with the instruction 'Lusigando' (likely a typo for 'Lusigando' or 'Lusigando'). The style is noted as 'Pesante'.

1^o COUPLET

Promiè fouè a_vion a_mé_ri — Dè_riè gouvel_ment —

P *Lourd - Suives*

The first couplet features a vocal line with lyrics and a piano accompaniment. The piano part is marked 'P' and 'Lourd - Suives', indicating a heavy, sustained accompaniment.

Pou té ouè l'toutt mound pran_couri — Focè yé té con_tent — Quand li ka vi_

Legg.

The second couplet continues the vocal and piano parts. The piano accompaniment is marked 'Legg.' (leggiero), suggesting a lighter touch.

_ni pa la_rhaut — Èi drètt cou n'zo_zau — Quand l'assous la_mé ça n'possou

The third couplet concludes the main body of the song with the same vocal and piano accompaniment.

REFRAIN

Ti gain grand zèl_ron — Pendant li ka fen_dé lè Cou n'zozo_

Détaché

The refrain is marked 'REFRAIN' and 'Détaché', indicating a detached or staccato style for the piano accompaniment.

EDITIONS MUSICALES
ALBERT AVON
5. Place Rouville, LYON.

Tous droits d'exécution, de reproduction
et d'arrangement réservés pour tous pays,
y compris la Suède, la Norvège et le Dane-
mark.

Li karoumin so dé-riè A foc' li gros Pou traverser mauvé vent — Ti ka vi-ni pa de'

- vant — Pendant li ka fen dé lè Cou n'zozo Li ka roumin so dé'

- riè A foc' li gros Pou traverser mauvé vent — Ti ka vi-ni pa di-

- vant. — A vant l'voya.'

II

Avant l'voyagé bo d'la-rhaut
 Quand vent ka venté
 Yé ka fait l'usagé p'tit moceau
 Avant li monté
 Oun'foué li laissé d'lau lamé
 Pou l'volé enlé
 So mécanicien ka soufflé
 Li minm'ka ronflé

III

Quand li ka parti pou placé
 Dipi Maroni
 Li ka suiv' toutt temps la rivié
 Jouqu'a Inini
 Ça mound ti pressé pou yé oué
 Toutt suite yé zaffé
 Tilé gain pis vite yé million
 Yé ka pran avion

IV

Quand li ka laissé so langa
 Dipi St Laurent
 Li ka pran, pou vin' Macouria.
 Juss' deux heur di temps
 Ça passagers lika poté
 Pou descend' Cayenne
 Di Macouria yé ka metté
 Tout jusse ou'n' semaine

V

Yé réson di dif: Oun'zaffé
 Pas jin drol dé foué
 Oun'jou li parti vent arié
 Li p'téka oué clé
 Li té pran n' chinois à so bô
 Pou vin' Macouria
 Li minnin l'jouqu' tracoubo
 Oué Mouché Lama

La révolte des tirailleurs sénégalais

Au cours des années précédant le conflit mondial, le Ministère, à la demande du gouverneur, par crainte de troubles identiques à ceux provoqués par la mort de Jean GALMOT, avait envoyé en garnison à Cayenne, pour parer à toute agitation, 150 tirailleurs sénégalais, sans pouvoir deviner que, quelques années plus tard, ces mêmes tirailleurs allaient créer de graves émeutes.

Aucun incident n'étant survenu, on leur fit croire qu'ils allaient pouvoir rentrer chez eux. Il n'en sera rien, ce qui les contraignit à connaître la routine de la vie de garnison, animée par les mutations habituelles bien connues des militaires. Cette situation va durer jusqu'à la déclaration de guerre. Celle-ci va stopper net toutes les relèves régulières, interrompre les communications et suspendre l'envoi de lettres et courriers. Les années passant, ne recevant aucune nouvelle des leurs, ils avaient peu de relations avec la population, guère amène à l'égard des « Sénégalais », incompris et isolés par leurs langues et dialectes différents du parler créole, à l'exception des rapports réguliers, excluant toute conversation inutile, avec des dames aux talents tarifés qui leur accordaient les faveurs d'une détente sanitaire, lesquelles s'espacèrent avec l'arrivée des Américains aux dollars plus rémunérateurs. Cette discrimination provoqua, de la part des tirailleurs, de fréquentes et violentes rixes que les autorités parvinrent à calmer en mars 1945 par la promesse d'un retour au pays natal, le trafic maritime ayant repris sur l'Atlantique.

Le 8 mai, dans la célébration de la paix retrouvée, les tirailleurs crurent que le retour promis était proche sauf que, dans les mois qui suivirent, ils constatèrent que les rares navires accostés à Cayenne emmenaient les fonctionnaires métropolitains, sans aucun embarquement prévu pour eux. Irrités d'un tel manquement à la parole donnée, ils manifestèrent leur mécontentement par un relâchement de la discipline, refusant d'obéir aux consignes de leurs chefs, sans que ces derniers réagissent, ce qui était pour le moins étonnant. Dans les rues, des bagarres avec les civils étaient journalières, des propos de plus en plus violents étaient tenus dans les lieux qu'ils fréquentaient.

Le samedi 23 février 1946, sachant qu'un navire, le Saint Domingue, était en rade, ils firent savoir que, puisqu'on ne voulait pas les faire rentrer chez eux, il y aurait de sérieuses bagarres le lendemain. Aucune autorité ne prêta attention à ces menaces.

Le dimanche 24 février, connaissant les exubérantes folies d'une population fêtant le carnaval, fut le jour choisi pour mettre les menaces à exécution. Le soir des festivités, une violente altercation, ponctuée de coups de poing, se produisit dans un dancing entre un festivalier et un tirailleur. On croyait l'incident clos après son départ quand il revint, accompagné d'une trentaine de camarades, qui se ruèrent à l'assaut des danseurs et des musiciens, les frappant à grands coups de ceinturon dont la lourde plaque métallique causa de graves blessures. La foule paniquée se rua vers les sorties *« pour échapper à la horde hurlante de démons ivres de fureur qui massacrèrent et démolirent tout sur leur passage »*. Les Sénégalais se divisèrent en plusieurs groupes et répandirent la terreur à travers les quartiers de la ville, assommant les passants à coups de crosse. Vers 23 heures ils rentrèrent à la caserne en promettant de faire mieux le lendemain.

Effectivement, à 7 heures du matin, une vingtaine d'entre eux envahissaient le marché très animé, frappant commerçants et clients affolés, brisant tous les étalages, avant de partir armés de barres de fer et de pioches trouvées sur un chantier proche, continuer les agressions et les destructions commencées la veille. Heureusement les rues étaient désertes, les habitants alertés s'étant enfermés chez eux, portes closes à double tour, ce qui leur sauva la vie. Dépités et furieux de n'avoir trouvé âme qui vive, ils rentraient au cantonnement, après avoir tabassé un capitaine venu les calmer, lorsqu'ils rencontrèrent une quarantaine de tirailleurs armés de leurs fusils, avec les munitions volées à l'armurerie, décidés à perpétrer un massacre. Maîtres de la rue, les Sénégalais battirent la ville et sa banlieue, en mitraillant les maisons, tuant, blessant et démolissant tout ce qui pouvait l'être. Vers 11 heures ils consentaient à rentrer à la caserne, sur la promesse formelle qu'ils seraient embarqués dès le lendemain, sinon ils recommenceraient.

Le gouverneur, dont la conduite fut irréprochable et courageuse face aux mutins qu'il exhorta, sans succès, à rentrer dans le devoir, et l'obéissance, fit annoncer par haut-parleur que tout danger était écarté. La population, totalement apeurée, victime d'une rumeur annonçant le retour, le soir même, des Sénégalais armés de grenades pour détruire et incendier la ville, quitta précipitamment Cayenne pour aller se réfugier dans les communes proches, tandis que 600 ou 700 personnes, emmenés par l'épouse du gouverneur, couraient se mettre sous la protection des soldats américains arrivés en toute hâte du Surinam et de la Guyana pour protéger l'aérodrome, se réservant la possibilité d'intervenir, à la demande du gouverneur, dans le cas où les tirailleurs auraient refusé de s'embarquer. Il n'en sera rien, aucun incident ne troublera la sérénité nocturne d'une cité déserte aux portes closes.

À 11 heures du matin, le navire le Saint-Domingue emportait définitivement les tirailleurs sénégalais. Au soir de ces deux journées meurtrières on comptait 7 personnes tuées par balles, 61 blessés, 9 tirailleurs atteints de plaies légères et 52 civils blessés par balles ou crosses de fusils.

Force est de constater que cette sanglante révolte, inconnue en France, fut une terrible vengeance perpétrée pour châtier les fonctionnaires, civils ou militaires, la population et, quand bien même le mot ne sera pas prononcé, tous ceux qui, par racisme, les ignorèrent, les méprisèrent et les trompèrent pendant les 15 années de leur présence dans la colonie.

La départementalisation

Quelques semaines plus tard, le 19 mars 1946, sur décision gouvernementale, la Guyane devenait un département français d'outre-mer. Un préfet remplaçait le gouverneur, l'administration mettait en application les décrets et décisions accordant aux Guyanais le statut de citoyens français. Il en fut de même dans toutes les colonies et territoires. À Cayenne la fière devise inscrite sur le socle de la statue de Victor Schoelcher, la main posée sur l'épaule d'un enfant noir, prenait tout son sens : *« La République n'entend pas faire de différence dans la famille humaine »*.

Si la vie sociale des Guyanais connut, dans les années qui suivirent, une amélioration incontestable, la vie économique sera tributaire des capitaux publics pour financer les infrastructures indispensables au développement du pays.

Des subventions, des crédits, des prêts importants seront accordés à des sociétés aux sigles divers, présentant des études, des plans, des projets d'investissement pour améliorer le réseau routier, en particulier la route du littoral Cayenne-Saint Laurent, développer l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière ou aurifère, censées créer des centaines d'emploi. Ces projets vont se succéder sans aucun résultat tangible pour l'économie.

Les capitaux publics obligeront le département à importer de France les diverses productions et matériels qui lui manqueront, au détriment de l'exportation des productions locales, ce qui rappelle le vieil « Exclusif » cher à Colbert. Il n'est pas inutile de se souvenir qu'en des temps anciens la Guyane exportait, avec profit, sucre, café, coton, rocou, indigo, etc., productions qui disparaîtront le 27 avril 1848, les esclaves libérés cessant alors de créer les richesses de la colonie.

Comment comprendre et connaître le processus qui mènera à de tels échecs répétés, malgré les aides financières importantes de l'État ? L'ouvrage de Louis Doucet met en évidence l'incompétence des administrateurs des sociétés mises en cause, sans oublier les ministres ou les fonctionnaires qui se succédèrent, rejetant les initiatives de leurs prédécesseurs pour y substituer les leurs³¹. Nous en avons connu.

Vers l'Espace

En 1964, avec la création du Centre Spatial Guyanais (CSG) par l'Agence nationale française d'études spatiales (CNES) sur le territoire de la commune de Kourou puis de Sinnamary, Ariane va faire disparaître l'image infamante du bagne et ouvrir la route des étoiles grâce au lancement de satellites de communication, propulsés par les fusées des différents programmes français et européens à venir. Les Guyanais, sceptiques, échaudés par les échecs successifs des précédentes entreprises, se posèrent la question de savoir pourquoi avoir choisi la Guyane, et Kourou en particulier, symbole du désastre humanitaire qui vit périr des milliers de migrants dans la catastrophique tentative de colonisation en 1763 ?

Un retour en arrière s'impose : dès la fin de la guerre, la France était présente dans la course pour la conquête du Cosmos, dominée par les États-Unis et l'Union Soviétique dont les programmes avaient été mis en œuvre grâce aux connaissances des techniciens et scientifiques allemands qui avaient conçu et réalisé les programmes des fusées V1 et V2 du régime nazi. Ils furent exfiltrés dans chacun des deux pays avec leurs archives³². La France fera de même en 1946, emmenant 150 spécialistes allemands et leurs familles à Vernon dans l'Eure où elle avait créé un centre de recherches et d'essais de différents types de propulseurs. Elle sera aidée par l'ingénieur qui avait élaboré le système de propulsion des fusées V2. Ses connaissances permettront de mettre au point le moteur Viking du programme Ariane.

³¹ *Vous avez dit Guyane ?* Louis Doucet, Denoël 1981, p. 216-223.

³² Le plus connu est Wernher von Braun qui participa à la création des programmes spatiaux américains et fut le concepteur de la fusée Saturn V qui emmena les premiers hommes sur la lune à bord du vaisseau Apollo XI le 29 juillet 1969.

En 1948 avait été édifié à Hammaguir dans le Sud algérien un important complexe de tirs et d'essais où furent expérimentés les nombreux programmes de tir des fusées sondes et les rampes de lancement des missiles balistiques. Le centre fut fermé en mars 1962 après la signature des Accords d'Évian mettant fin à la guerre en Algérie. Une clause secrète, nous l'apprendrons plus tard, permit de poursuivre les essais jusqu'en 1967. C'est ainsi que, le 26 novembre 1965, une fusée Diamant mit sur orbite le premier satellite français, surnommé Astérix, malheureusement muet, un incident ayant endommagé une antenne, ce qui ne l'empêche nullement de continuer à faire le tour de la Terre.

La science de la balistique permet de répondre à la question posée.

Le choix de la Guyane s'imposait en raison de sa position géographique quasiment sur l'Équateur. Nous citons : « *Le Centre spatial est particulièrement bien placé pour le lancement de satellites en orbite géostationnaire, grâce à sa latitude (5 degrés nord) qui nécessite une correction réduite de l'inclinaison orbitale et permet de bénéficier pleinement de l'effet de fronde lié à la vitesse de rotation de la Terre*³³ ». Ouf !

À l'exception d'un proche village où vivent des Saramacas, anciens esclaves marrons partis du Surinam au XVIIIe siècle pour venir s'établir sur les bords de la rivière de Kourou, la position du site sur le littoral atlantique permet d'effectuer des tirs vers l'océan en survolant une zone peu peuplée, sur des terres domaine de la mangrove et des ibis rouges.

Lorsque Kourou fut retenu comme base d'essais et de tirs, il ne restait absolument plus rien des riches productions vivrières, élevages et aménagements créés par BRULTOUT de PRÉFONTAINE³⁴ et les colons guadeloupéens sur la vaste savane Matiti, entre Kourou et Sinnamary, retournée à la forêt originelle après l'abandon total de toutes les cultures, conséquence logique des événements socio-politiques qui avaient bouleversé le territoire au cours du siècle précédent.

Après de lourds travaux de terrassement, l'Agence spatiale française édifia à 20 km au nord-ouest de la ville, échelonnés le long du littoral, en direction de Sinnamary, les complexes installations techniques de lancement des fusées et des satellites. Elles desserviront en surface les bâtiments de préparation et de montage des fusées et des propulseurs, ainsi que des hangars de stockage des satellites et des radars de poursuite, sur des emplacements propres à chaque type de lanceur.

Des installations souterraines rassembleront l'ensemble des régies où seront concentrés écrans de contrôle, ordinateurs enregistrant en permanence les données des différents appareils de mesure, de surveillance et de détection du moindre incident ou celles des radars de la météo, permettant de suivre en temps réel, étape par étape, les phases de de construction d'un lancement, jusqu'à la régie finale de la salle Jupiter d'où sortira l'ordre d'allumage des moteurs de la fusée.

³³ Documents Centre spatial guyanais sur Wikipedia.

³⁴ Pierre Bardin, « L'expédition de Kourou (1763-1765) et BRULTOUT de PRÉFONTAINE », GHC, décembre 2025.

À Kourou, des travaux de même importance seront nécessaires, notamment en comblant des marécages, pour bâtir sur le front de mer une ville nouvelle, ensemble de barres d'immeubles identiques à celles des banlieues métropolitaines et de villas particulières, aux Roches (sur l'emplacement d'un ancien camp du bagne), permettant de loger selon leurs qualifications, compétences, responsabilité dans les différentes missions qui leur seront confiées, des milliers d'ingénieurs, d'électroniciens, de techniciens, d'ouvriers qui viendront de France y travailler et vivre avec leurs familles. Le contraste sera saisissant entre cette modernité et d'anciennes maisons, souvent en bois, du vieux bourg, certaines devenues boutiques d'alimentation pour les nouveaux consommateurs.

Un des nouveaux quartiers sera construit à Pariakabo, sur l'emplacement exact où BRULTOUT de PRÉFONTAINE possédait sa très belle habitation, au XVIIIe siècle. Pour la desservir il avait mis à profit sa proximité avec l'embouchure de la rivière, en faisant construire un appontement où accostaient pirogues et embarcations légères apportant marchandises et passagers. Dans le futur des agrandissements du site, le CSG fera creuser, au même endroit à Pariakabo, un port en eau profonde pour recevoir les principaux éléments des corps de fusées.

La route nationale sera le cordon ombilical qui reliera la ville aux divers emplacements et les communes du littoral entre Cayenne et Saint Laurent du Maroni.

Ainsi se présente, succinctement décrite, la création du Centre Spatial Guyanais, officiellement inauguré le 8 avril 1968 par le lancement de la première fusée, nommée Véronique. Il servira de base pour les tirs de la fusée française Diamant, lanceur des premiers satellites, et d'autres types de fusées-sonde

Deux événements marqueront les années 1970 :

- Le CSG est définitivement retenu comme base de lancement des fusées du programme commun de l'Agence Spatiale Européenne, Europa et Ariane 1, destinées à placer en orbite des satellites européens de communications, d'observation et de télévision, pour ne plus avoir à dépendre du monopole détenu par les satellites américains.
- Pendant que s'édifient les installations techniques sur le pas de tir de la fusée Ariane 1, la population apprend la venue prochaine de centaines de réfugiés, anciens auxiliaires de l'armée française en Indochine. Cayenne devient alors le théâtre de violentes manifestations contre ce projet dénoncé comme une nouvelle tentative de colonisation.

Les Hmongs

De quoi et de qui s'agissait-il ? Les réfugiés annoncés étaient des Hmongs ou Méos vivant sur les hauts plateaux du Laos, qui nous avaient apporté une aide efficace dans la lutte contre les maquis communistes du Viet-Minh. À la fin de la guerre, pour échapper à la vengeance des vainqueurs, ils partirent se réfugier dans des camps en Thaïlande, y survivant misérablement. Comme il paraissait difficile des les accueillir en métropole, où existaient déjà des camps de réfugiés d'Indochine et de harkis d'Algérie, il fut décidé de les envoyer en Guyane, pour mettre en culture des terres inoccupées, d'autant plus, précisait-on, que les conditions climatiques sont identiques

à celles de leur pays d'origine. L'endroit choisi pour leur installation se nomme Cacao, situé sur la rivière La Comté³⁵ et dépendant de la commune de Roura. L'administration pénitentiaire y avait installé en 1854 un bagne, abandonné 5 ans plus tard, les condamnés ayant été emportés par une épidémie de fièvre jaune, devenu ensuite un simple point de passage.

Parmi les nombreux arguments développés contre le projet, on retiendra « que toutes les tentatives de peuplement du département ont toujours été des échecs », ce qui n'était pas faux au regard de l'histoire passée, notamment celle de 1763.

Mme HO-A-CHUCK, épouse du maire de la commune de Roura, président du Conseil général, ayant fondé une association d'aide aux réfugiés, déclarera : « *Nous menons ici une opération humanitaire* ».

Pour mettre un terme aux contestations en tous genres, le gouvernement fit savoir aux autorités départementales que l'installation des réfugiés ne coûterait pas un centime au budget du département puisqu'une aide financière exceptionnelle d'un million huit cent mille francs couvrirait l'opération en cours.

En septembre 1977, 500 Hmongs furent amenés, de nuit, à Cacao, dans des camions militaires bâchés et logés dans des baraquements prêtés par l'armée, épuisés, après un long et triste voyage sans espoir de retour. Ils ne perdirent pas leur temps en regrets et se mirent au travail sous la direction de deux religieux, les pères BRIX et CHARRIER, qui vivaient avec eux depuis 25 ans³⁶.

Un an plus tard, un village avait été bâti, composé de cent maisons traditionnelles sur pilotis, d'une église, une école et une infirmerie, tandis que cent hectares de terres étaient mis en culture après un important débroussaillage³⁷, ce que nous avons constaté, étant allé sur les lieux au début de janvier 1979.

Pour parvenir à un résultat aussi spectaculaire, différentes équipes s'étaient réparties les travaux à effectuer, sans aucune aide extérieure, à l'exception de la fourniture gratuite de planches et de tôle pour la toiture des maisons à construire.

³⁵ A l'origine cette rivière, affluent du fleuve Mahury, portait le nom indien Oyac. En 1691 le comte de GENNES, ancien gouverneur de l'île Saint Christophe, et le gouverneur de FÉROLLES, s'étaient établis sur chaque rive de la rivière et avaient monté une scierie pour fournir des bois de charpente aux Antilles et construire des vaisseaux royaux. S'étant séparés, de GENNES avait appris que le Roi avait fait don et concession de la rive gauche à FÉROLLES. Il s'adressa à Louis XIV, en demandant qu'on lui accorde les mêmes avantages, ayant effectué de grands travaux sur la rive droite. En juillet 1698, le Roi érigeait cette rive en comté. A notre connaissance c'est la seule terre coloniale à avoir été anoblie (*La Guyane française, op. cit.*, p. 279, texte intégral de l'anoblissement).

³⁶ *En chemin avec le peuple Hmong. Du Laos en Guyane et en France*, René Charrier (1924-2017), 2015, Karthala. [NDLR](#).

³⁷ Les principaux détails sur cette implantation sur Wikipedia ainsi que l'ouvrage de Louis Doucet, *op. cit.*, p. 200-205.

Sans détailler davantage, on retiendra que cette implantation connaîtra une réussite exemplaire, assez rare pour être retenue, d'un projet de mise en agriculture mené avec méthode et ténacité, identique à celui de la Mère JAVOUHEY à Mana, 130 ans auparavant. D'autres réfugiés furent installés au même endroit.

Quelques années plus tard, leurs diverses productions agricoles feront des cultivateurs de Cacao les premiers fournisseurs de produits maraîchers, à Cayenne d'abord puis dans toute la Guyane.

Ariane

Le calme étant revenu, l'intérêt de toute la population se tourna vers Kourou où la fusée Ariane se dressait verticalement sur son pas de tir. La date de lancement étant proche, elle devint le sujet principal des conversations au bar des Palmistes à Cayenne, des émissions de radio et de télévision sur FR3 Guyane, alimentées par les manchettes à la une de tous les journaux de la presse française dont les articles prédisaient qu'un nouvel et meilleur avenir s'annonçait pour la Guyane, effaçant à jamais la funeste réputation propagée par la création du bagne, sans omettre évidemment, pour la France, la réussite d'un projet spatial ambitieux.

Aussi c'est peu dire que la désillusion fut à la hauteur de l'attente lorsqu'un excès de sécurité sur l'un des composants empêcha la fusée de décoller lors du tout premier essai. Ce n'était qu'un incident mineur mais on crut voir resurgir les spectres du passé. Il n'en sera rien puisque, quelques jours plus tard, le lundi 24 décembre 1979, les Guyanais, impatients et anxieux, virent Ariane s'envoler vers le cosmos, effectuant avec succès le vol initial de qualification. Dans sa coiffe elle emportait un satellite baptisé Obélix³⁸.

Un autre événement, religieux celui-ci, marqua la fin de cette journée puisque, pour la première fois, la messe de minuit, célébrée en la cathédrale Saint Sauveur de Cayenne, fut retransmise en direct à la télévision.

L'enthousiasme qui suivit le succès du premier tir retomba, le 23 mai 1980, avec l'échec du deuxième lancement. Peu après son départ, la fusée ayant dévié de sa trajectoire initiale, fut détruite au-dessus de l'océan. Ce ne fut pas une petite entreprise que d'aller récupérer tous les éléments.

Au cours des années suivantes, le CSG connaîtra un seul autre échec sur les lancements effectués entre 1981 et 1984, ce qui démontrait la fiabilité des fusées Ariane.

Il ne faut pas oublier que, jusqu'en 1984, tous les programmes spatiaux, français et européens, étaient dirigés par Hubert CURIEN, éminent scientifique français, président du CNES (Centre National d'Études Spatiales) et de l'Agence Spatiale Européenne. C'est lui qui lança le programme Ariane et fut le créateur d'Ariane Espace, dont la réussite permettra au CSG de conquérir une part importante du marché mondial détenu par les Américains, en difficulté avec la navette spatiale,

³⁸ Il doit toujours survoler le pays des irréductibles Gaulois que nous sommes, où il est né.

et devenir, nous citons « *une des bases les plus actives du monde pour le lancement des satellites de communication*³⁹ », effectuant environ 9 tirs par an.

De 1984 à 1993, Hubert CURIEN sera nommé ministre de la Recherche et de la Technologie sous différents gouvernements. En 1982 il avait participé à une mission scientifique franco-soviétique qui envoya Jean-Loup CHRÉTIEN, pilote d'essais, voyager pendant 9 jours autour de la terre, devenant ainsi, la même année, le premier spationaute français. Hubert CURIEN, décédé en 2005, est considéré comme le père de l'Europe spatiale.



Guyane Amazonie Française, préfacé par Serge Patient, président du Conseil régional 1974-1980, Office du tourisme départemental de Guyane Années 1970-1980.

La Guyane vivra désormais au rythme des lancements ainsi qu'aux atterrissages réguliers sur l'aéroport Félix Éboué à Cayenne, spécialement aménagé pour recevoir les avions très gros porteurs, semblables à d'énormes cétacés volants, apportant les différents types de satellites programmés pour des missions spécifiques.

Sur le site de Kourou, un nouvel ensemble de lancement, d'une superficie de 21 km² sera édifié pour effectuer les tirs d'une nouvelle fusée plus puissante, Ariane 5. Lancée avec succès le 21 octobre 1998, elle sera en service pendant 10 ans au cours desquels diverses améliorations lui permettront de mettre, en un seul tir, plusieurs satellites sur des orbites différentes.

³⁹ Référence : CSG (Centre Spatial Guyanais).

Sur le site de Sinnamary se dressera l'imposante et historique fusée soviétique Soyouz qui effectuera un premier tir le 20 octobre 2011. Malheureusement, en mars 2022, l'invasion de l'Ukraine, au mois de février précédent, obligera l'agence russe à cesser toute activité.

Aujourd'hui le Centre spatial a deux pas de tirs en activité pour le lancement des fusées européennes légères Vega, depuis 2012, et plus lourdes, Ariane 6, en 2024.

Pour répondre à une hausse constante de la consommation en électricité⁴⁰, pour les besoins du CSG, ceux des émetteurs et relais de TDF (Télédiffusion de France) et surtout pour ceux d'une population en forte augmentation, il fut décidé de construire un barrage hydroélectrique sur un site nommé Petit Saut, sur la rivière La Sinnamary, entre cette commune et celle de Saint Élie, à environ 50 km de Kourou.

À cet endroit, où nous sommes allés avant la construction, on pouvait voir des rochers à fleur d'eau, creusés de coupelles ou de rainures utilisés comme polissoirs pour affûter haches, couteaux en pierre, démontrant la présence d'une occupation indienne très ancienne, selon les explications d'un archéologue amateur, habitant de Sinnamary, Jean Roland VERDEROSA, fils du maire.

La construction du barrage, commencée en 1989, haut de 47 mètres sur une longueur de 740 mètres, a permis la création du plus grand lac artificiel de France (16 km de long sur 19 de large, pour une profondeur de 35 m.) couvrant une superficie de 365 km², avec une retenue d'eau de 3,5 milliards de m³. Il n'a pas été nécessaire de raser la forêt. Elle a simplement été recouverte. Le tourisme peut vous permettre de naviguer sur la canopée engloutie.

EDF sera obligée de tailler une très longue tranchée, en rasant de nombreux arbres à travers la forêt primitive, avant de pouvoir tirer une ligne à haute tension permettant de connecter l'électricité produite par le barrage au réseau électrique du territoire. La dépense financière engagée pour couvrir la totalité des travaux s'élèvera à 2,7 milliards de francs. Érigé en 1994, le barrage fournit les deux tiers des besoins énergétiques de la Guyane⁴¹.

L'ensemble des complexes de lancement et leurs diverses activités industrielles s'étendent sur une superficie de 750 km², recouvrant les territoires des communes de Kourou, la plus importante (80 %), Sinnamary (15 %) et Macouria (5 %).

La ville de Kourou s'est agrandie et compte 25 000 habitants ayant à leur disposition toutes les infrastructures, commerciales, hôtelières, éducatives, sportives, etc., sans oublier les boutiques pour touristes, facilitant la vie en société. Des personnels guyanais (environ 16 %) ont été engagés par le CSG pour occuper des emplois directs ou indirects⁴².

Aujourd'hui, force est de constater que Kourou symbolise la Guyane au détriment de Cayenne. Cette remarque, quelque peu injuste convenons-en, nous oblige cependant à reconnaître que le CSG a été édifié exactement sur les terres des concessions accordées à la colonie au XVIIIe siècle, mises en valeur par PRÉFONTAINE, lequel écrivait à Louis XV au mois de février 1775 : « *Sire, l'exposition riante de ce bourg*

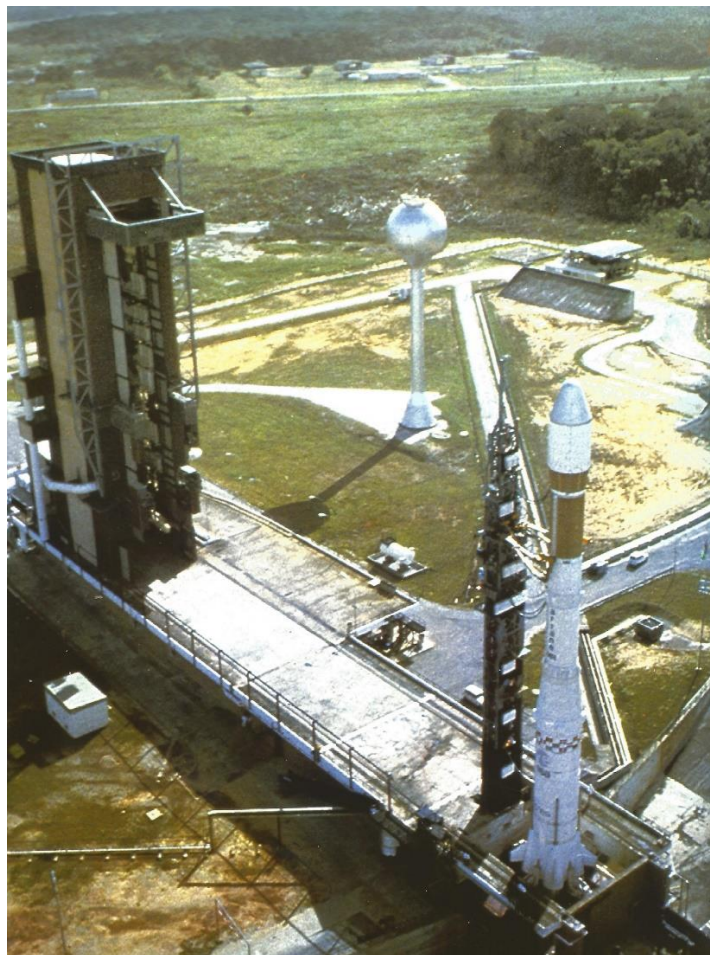
⁴⁰ 180 % de 1976 à 1983.

⁴¹ Les plus importants détails techniques, nombre de turbines, leur puissance, etc. sont consultables sur Wikipedia, Centre Spatial Guyanais.

⁴² Référence : CSG (Centre Spatial Guyanais).

[Kourou], *l'étendue qu'on peut lui donner jusqu'à la mer, fera un jour une des plus agréables villes de Guyane et une des mieux situées pour la vie* ».

Si l'Histoire n'avait pas été oublieuse ou ignorante, nous aurions eu plaisir à voir Ariane s'envoler vers « *le silence éternel de ces espaces infinis* » qui effrayait tant Blaise Pascal, à partir du « Centre Spatial Guyanais Brultout de Préfontaine »...



[Lire un autre article](#)
[Retour à l'accueil](#)